



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 015 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 25 octobre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1000)

[Français]

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

Ministre de l'industrie—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre de l'Industrie): Monsieur le président, je propose, que le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, soit référé sur-le-champ au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

M. Serge Marcil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le but de la motion présentée devant la Chambre aujourd'hui est de permettre aux parlementaires de discuter le plus tôt possible des propositions importantes du projet de loi C-15.

En fait, le projet de loi C-15 reflète essentiellement l'excellent travail accompli par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie à l'occasion de son étude de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, tel qu'en a fait état son rapport de 2001.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement a donné suite à une promesse faite par le premier ministre d'accroître la confiance des Canadiens et Canadiennes à l'égard de nos institutions publiques. Le gouvernement a présenté trois éléments additionnels du plan d'action en huit points sur l'éthique au sein du gouvernement. Le projet de loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes constitue l'un de ces éléments.

Le projet de loi propose une définition plus claire du lobbying; des dispositions visant à renforcer l'application de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes; des exigences simplifiées pour l'enregistrement et renforcées pour le désenregistrement au moyen d'un processus d'enregistrement unique pour les personnes morales et les organisations sans but lucratif.

Pour ouvrir le débat, je commencerai par donner un aperçu de la loi actuelle. Je passerai en revue ce qui est arrivé depuis que nous avons donné suite à cette promesse au cours de notre premier mandat et qui montre que nous avons mis sur pied un système efficace et transparent. Ensuite, je décrirai le projet de loi et son impact sur le système d'enregistrement des lobbyistes au Canada, ainsi que son importance dans le contexte du plan d'action en huit points.

Permettez-moi de décrire ce système. Pour commencer, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes est basée sur quatre grands principes.

•(1005)

Premièrement, la liberté d'accès aux institutions d'État est dans l'intérêt public.

Deuxièmement, le lobbying auprès des titulaires de charge publique est une activité légitime.

Troisièmement, il est souhaitable d'accorder aux titulaires de charge publique et au public la possibilité de savoir qui cherche à exercer une influence auprès des institutions d'État.

Quatrièmement, un système d'enregistrement des lobbyistes rémunérés ne devrait pas faire obstacle à la liberté d'accès aux institutions d'État.

Actuellement, la loi définit trois catégories de lobbyistes. Je tiens à signaler que dans tous les cas, il est question de gens qui sont rémunérés pour faire du lobbying. Il ne s'agit pas de bénévoles ou de personnes que leurs devoirs de citoyens poussent à intervenir dans des dossiers qui leur sont chers.

Le premier type est le lobbyiste-conseil. Ce sont des gens qui sont rémunérés pour faire du lobbying pour le compte de leurs clients.

Puis, il y a le lobbyiste salarié d'une personne morale. Il s'agit de l'employé d'une entreprise dont une partie importante des ses fonctions consiste à faire du lobbying pour son employeur.

En dernier lieu, il y a le lobbying pour le compte d'une organisation. Il s'agit de l'employé d'une organisation à but non lucratif où au moins un employé fait du lobbying. Dans ce cas, le total du temps consacré au lobbying représente une partie importante des fonctions d'un employé.

Telle qu'elle est rédigée actuellement, la loi vise particulièrement toute tentative visant à influencer la conception, l'élaboration ou la modification de propositions législatives, de projets de loi, de résolutions, de réglementations, de politiques ou de programmes fédéraux. Elle couvre également les tentatives visant à influencer l'octroi de subventions, de contributions ou d'autres avantages financiers fédéraux.

Elle s'applique au lobbying s'exerçant sur ce que la loi appelle les «titulaires de charge publique» au gouvernement du Canada. Il s'agit de mes collègues de la Chambre des communes, de notre personnel, ainsi que de nos collègues du Sénat et de leur personnel. Il s'agit des représentants et des employés des ministères et organismes fédéraux, ainsi que des membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Initiatives ministérielles

Un code de déontologie des lobbyistes a été élaboré à l'appui de la loi. Ce code énonce les normes de conduite que doivent respecter les lobbyistes pour traiter avec les titulaires de charge publique fédérale. De plus, la loi spécifie la nature de l'information devant être fournie par les lobbyistes au sujet des clients, des entreprises ou des organisations qu'ils représentent, ainsi que de leurs activités.

Ce système repose sur un modèle de gouvernement en ligne. Je peux affirmer cela puisque dans 98 p. 100 des cas, l'enregistrement des lobbyistes se fait en ligne.

De plus, les Canadiens et Canadiennes peuvent examiner l'information qui se trouve sur le site Web de l'enregistrement des lobbyistes. S'ils veulent savoir qui fait du lobbying auprès de quel ministère ou organisme et à quel sujet, ils peuvent obtenir cette information sur Internet. Un tel système est une véritable réussite.

Malgré la réussite de ce système, notre gouvernement a jugé important de le passer en revue régulièrement. Nous nous sommes engagés à cet égard dans la législation de 1995, ce qui a donné lieu à un examen en 2001.

• (1010)

Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie s'est penché sur le fonctionnement de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et sur la manière de l'améliorer. Le comité a entendu divers témoins et il en est venu à une importante conclusion: le système fonctionne bien et il a permis de rendre transparent le lobbying exercé au fédéral.

[Traduction]

En fait, le comité a formulé de nombreuses recommandations qui ne changeraient rien aux principaux aspects du système actuel, et il en fait d'autres que le gouvernement a jugées constructives et pleines de bon sens.

[Français]

Comme dans le cas de tout projet de loi modificatif, le projet de loi C-15 contient diverses modifications visant à actualiser la formulation du texte législatif. D'autres modifications visent à corriger des incohérences mineures entre les versions française et anglaise.

Toutefois, ce projet de loi propose trois grands changements. Le premier concerne ce qui constitue des activités rendant obligatoire l'enregistrement aux fins de la loi. Mes honorables collègues se rappelleront qu'il y a quelques minutes, j'ai mentionné que la loi actuelle était axée sur un type d'action spécifique, c'est-à-dire «tenter d'influencer» un titulaire de charge publique. Mais que signifie au juste «tenter d'influencer»?

D'après l'expérience acquise jusqu'à présent, il pourrait être difficile de définir ceci et d'appliquer la loi à cet égard. On a toujours pensé que certaines personnes pourraient ne pas s'enregistrer comme lobbyistes, parce qu'elles ne pensent pas que dans le cadre de leurs activités de lobbying elles tentent d'influencer quelqu'un.

Le comité permanent a recommandé que le directeur de l'enregistrement des lobbyistes, le Bureau du conseiller en éthique et le ministère de la Justice tiennent des consultations plus poussées à cet égard. C'est ce qui est arrivé, et le projet de loi propose un changement important.

De manière générale, nous proposons de considérer comme du lobbying toute communication entre un titulaire de charge publique et quelqu'un qui communique avec ce titulaire dans le cadre de son travail. Cette personne est alors obligée de s'enregistrer comme lobbyiste.

[Traduction]

Nous n'aurons pas à craindre que l'on puisse ergoter à savoir si une chose a été faite avec ou sans l'intention d'exercer une influence. S'il s'agit d'une communication de la part d'une personne payée pour exercer des pressions sur le titulaire d'une charge publique, c'est du lobbying.

[Français]

Maintenant, pour veiller à ne pas ratisser trop large, le projet de loi indique clairement que les simples demandes relatives à des faits ou les demandes d'informations, par exemple celles que tout citoyen pourrait raisonnablement présenter à son député ou à un employé fédéral, ne nécessitent pas un enregistrement.

Ainsi, il ne sera pas nécessaire de s'enregistrer lorsqu'on téléphone à Environnement Canada pour connaître le temps qu'il fera.

Nous proposons aussi de mettre en oeuvre une modification connexe que le comité permanent nous a recommandée. Conformément à la loi actuelle, si un titulaire de charge publique initie le contact, la personne contactée n'a pas besoin de s'enregistrer. Le comité a vu là une échappatoire possible qui va à l'encontre de la transparence que nous recherchons. Le gouvernement est d'accord: nous aimerions éliminer cette échappatoire.

Ainsi, quelle que soit la personne qui communique avec l'autre, l'enregistrement est nécessaire.

En définitive, ces changements auront pour effet de limiter la confusion en ce qui a trait aux personnes qui doivent s'enregistrer. Ils permettront de veiller à ce que le taux de conformité des gens qui travaillent dans le cadre de cette loi, un taux que nous croyons déjà élevé, soit encore plus élevé. Ils accroîtront encore davantage la transparence que nous avons déjà obtenue.

La deuxième série de changements importants est liée au processus d'enregistrement. L'un des éléments de cette série de changements traite des différents systèmes qui existent actuellement pour les gens qui font du lobbying à titre d'employés d'une entreprise et des gens qui font du lobbying à titre d'employés d'une organisation à but non lucratif.

Dans le cas d'une entreprise, si un employé passe au moins 20 p. 100 de son temps à faire du lobbying, alors cette personne doit s'enregistrer. Par ailleurs, pour ce qui est d'une organisation à but non lucratif, seul le premier dirigeant doit s'enregistrer si le temps consacré au lobbying par n'importe lequel de ses employés correspond en tout à 20 p. 100 du temps de travail d'un seul employé.

• (1015)

[Traduction]

Certains des témoins qui ont comparu devant le comité permanent ne voulaient pas qu'on modifie le système pour les entreprises. Ils semblaient craindre que celles-ci ne se voient imposer des fardeaux administratifs.

[Français]

Mais une autre étude a été effectuée par la suite. Cette étude a fait appel à l'avis des avocats-conseils de grandes sociétés. Elle a montré qu'on appuyait un changement en faveur d'une approche plus cohérente à l'égard de tous les lobbyistes salariés. Et nous proposons au Parlement de suivre cette voie.

Qu'il s'agisse d'une organisation à but lucratif ou non lucratif, si le temps consacré au lobbying par des employés s'élève collectivement à au moins 20 p. 100 du temps de travail d'un employé, alors cette organisation doit s'enregistrer.

Initiatives ministérielles

À notre avis, ce qui est important c'est que le chef de la direction ou son équivalent doit s'enregistrer au nom de cette organisation. Oui, les noms des gens qui font normalement du lobbying seraient indiqués, mais il reviendrait au premier dirigeant de l'organisation de signer l'enregistrement et d'être responsable, devant la loi, du respect de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Ce type de responsabilité nous aidera très certainement à accroître la transparence du système.

Le deuxième élément de cette série de changements se rattache aux règles applicables à la fréquence de la mise à jour de l'information relative à l'enregistrement.

Ici, nous proposons l'introduction d'un nouveau système d'enregistrement, qui va encore une fois dans le sens des recommandations du Comité permanent.

Présentement, des exigences et des calendriers différents s'appliquent aux différents types de lobbyistes. Si le Parlement est d'accord, et je crois qu'il le sera, un seul régime s'appliquera.

Tous les lobbyistes devront renouveler et actualiser leur enregistrement au moins tous les six mois, sinon il sera résilié. Il leur faudra quand même mettre à jour leur enregistrement plus souvent si leurs clients ou l'objet de leurs activités de lobbying change, mais de cette façon, l'information sera mise à jour plus régulièrement.

Le troisième changement majeur que je veux mentionner est l'introduction d'une nouvelle obligation pour le conseiller en éthique et pour ses employés.

Dans le projet de loi C-15, nous proposons l'ajout d'une nouvelle disposition à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Si le conseiller en éthique fait enquête sur une infraction possible au Code de déontologie des lobbyistes, et s'il découvre une infraction possible en vertu d'une autre loi, alors il se verra dans l'obligation d'en informer la police qui pourra alors agir.

Permettez-moi de conclure en affirmant que ces modifications visent à faire d'un système qui fonctionne bien aujourd'hui, un système qui fonctionnera encore mieux demain. En fait, lorsque les Canadiens et Canadiennes veulent savoir qui fait du lobbying auprès de quel ministère et à quel sujet, ils trouveront cette information en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Notre gouvernement est fier de la manière dont il a traité ce dossier. Nous avons dit que nous interviendrions pour faire la lumière sur le lobbying à Ottawa, et c'est ce que nous avons fait. Et nous l'avons fait de manière à respecter le rôle légitime du lobbying ainsi que l'intérêt public à l'égard de cette activité. Nous avons maintenant pris une autre mesure dans ce sens.

Le projet de loi C-15 donnera au Canada un système d'enregistrement des lobbyistes plus clair, plus transparent et plus exécutoire. Ce système sera l'un des régimes les plus rigoureux au monde. Il constituera un élément clé du plan d'action en huit points qui, comme l'a mentionné le premier ministre, permettra de gagner la confiance des Canadiens et Canadiennes.

J'espère que le comité se penchera sur ce projet de loi le plus tôt possible.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais d'abord m'arrêter sur l'objet précis du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Ensuite, je vous livrerai certaines impressions bien précises, avant de traiter certains points généraux concernant les règles d'éthique dans leur ensemble

Que fera ce projet de loi? Premièrement, il éliminera l'expression «afin de tenter d'influencer» de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, afin d'indiquer clairement que toutes les communications visées dans le projet de loi constituent du lobbying et sont donc assujetties aux dispositions d'enregistrement. Cela nous apparaît très raisonnable.

Deuxièmement, le projet de loi précisera que l'enregistrement n'est pas requis dans le cas de simples demandes de renseignements généraux ou administratifs, ce qui constitue également une modification raisonnable.

Troisièmement, le projet de loi établira clairement qu'il y a lobbying lorsque le titulaire d'une charge publique entre en communication avec une personne susceptible d'exercer des pressions sur lui, ou sur son organisme. Cette disposition, qui donne suite à une recommandation contenue dans le rapport de juin 2001 du comité permanent, s'applique à toutes formes de communication. Il s'agit là également d'une modification sensée.

Quatrièmement, le projet de loi obligera le conseiller en éthique à prévenir les autorités policières compétentes si, dans le cours d'une enquête sur un manquement présumé au code de déontologie des lobbyistes, il a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction criminelle a été commise.

Je vais maintenant faire des observations précises. Le projet de loi constitue manifestement une réponse au rapport déposé par le comité permanent en juin 2001 et il est surtout de nature administrative. Le texte supprimerait l'exception qui concerne les communications faites en réponse à une demande provenant d'un titulaire d'une charge publique, mesure que nous appuyons. Il prévoirait que les communications qui se limitent à une demande de renseignements ne sont pas assujetties à la loi. Il exigerait que les lobbyistes déposent une déclaration tous les six mois et imposerait de nouvelles exigences relatives à l'enregistrement aux lobbyistes salariés travaillant pour le compte d'une personne morale.

Il convient de souligner que le projet de loi apporterait à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes quelques petites améliorations découlant d'une étude parlementaire menée en 2001. Il améliorerait les communications entre la Direction de l'enregistrement des lobbyistes et les personnes enregistrées. Je souligne ici que le projet de loi sera renvoyé au comité avant l'étape de la deuxième lecture, ce qui constitue certes un signe positif. Toutefois, le sous-alinéa 7(1)a) (v) ne fait pas directement référence au libellé des marchés du gouvernement, et nous aimerions que le comité se penche sur cette question.

Je désire faire trois observations concernant non seulement le projet de loi, mais aussi l'ensemble du programme d'éthique. Plus particulièrement, je souligne que le projet de loi n'est pas et ne devrait pas être présenté comme faisant partie du nouveau programme d'éthique. La réalité, c'est que le comité a étudié la question et a produit un rapport un juin 2001. La réponse du gouvernement est venue de la bouche de l'ancien ministre de l'Industrie, M. Tobin, en novembre 2001. Il avait alors dit très clairement qu'il modifierait la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes afin de tenir compte des recommandations du comité.

Le projet de loi comprend les modifications promises et le gouvernement fait preuve d'un peu d'hypocrisie lorsqu'il dit que ce texte fait partie de son nouveau programme d'éthique. Puisque l'ancien ministre Tobin envisageait déjà l'adoption de ces mesures, je vois mal comment le gouvernement peut maintenant les présenter comme faisant partie de son nouveau programme d'éthique.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, le projet de loi n'apporte pas de solution à la principale critique relative aux lois et règlements concernant les lobbyistes, soit qu'il n'existe pas de mécanisme efficace pour assurer l'application du code. On a maintes et maintes fois répété devant le comité que l'on dispose de tous les règlements voulus prescrivant leur enregistrement, mais qu'il n'existe pas de mécanisme efficace d'exécution ni de conséquences en cas de non-observation. Par conséquent, qu'est-ce qui pousse une personne à s'enregistrer, outre sa bonne volonté?

Nous avons certaines préoccupations. Cela montre que le projet de loi a été rédigé auparavant, étant donné la façon dont on y parle du conseiller en éthique. Le conseiller en éthique, Howard Wilson, applique le Code de déontologie des lobbyistes, qui exige que les intéressés respectent la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Il y a eu des questions évidentes, même de la part des membres ministériels de ce comité, au sujet de la capacité de M. Wilson d'appliquer ce code, à cause de son manque d'indépendance à l'égard du premier ministre, en apparence, comme de nombreux témoins et de nombreux députés l'ont dit au comité à l'époque.

Une voix: Ce sont des inepties.

M. James Rajotte: En juin 2001, la seconde recommandation unanime du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie demandait que:

...la Loi soit modifiée afin d'y prévoir la création d'un nouveau bureau qui aurait compétence exclusive quant aux enquêtes sur les violations présumées du Code de déontologie des lobbyistes et ferait rapport au Parlement à ce sujet.

• (1020)

Notre collègue dit qu'il est tout à fait faux de prétendre que le conseiller en éthique est perçu comme n'étant pas indépendant. Dans ce cas, pourquoi même les ministériels membres du comité ont-ils accepté cette recommandation unanime également? Pourquoi ne donne-t-on pas suite à cela dans ce projet de loi?

Je sais que certains ministériels vont affirmer que la création d'un nouveau poste de commissaire à l'éthique indépendant va remédier à cette lacune. Cela reste à voir. Je vais garder l'esprit ouvert à ce sujet. Cependant, lorsque j'ai lu le projet de loi lui-même, j'ai eu l'impression qu'il parlait en réalité de l'ancien conseiller en éthique et ne tenait pas compte du fait que le vice-premier ministre a proposé un commissaire à l'éthique quelque peu plus indépendant. Les libéraux devraient au moins faire en sorte que les deux mesures législatives se comparent.

Ma deuxième grande question, c'est que nous avons tous ces règlements forçant les lobbyistes à s'enregistrer. C'est bien beau. Cela ne nous pose aucun problème, mais nous devons nous assurer qu'il existe un mécanisme efficace. Démocratie en surveillance est un groupe qui donne de nombreux exemples de cas où ce mécanisme efficace n'est pas en place, et nous avons besoin de cela.

Enfin, je crois qu'il devrait y avoir un projet de loi distinct sur l'enregistrement des lobbyistes. Le projet de loi à l'étude ne devrait pas faire partie du train de mesures sur l'éthique parce qu'il ne tient pas compte des questions et problèmes d'éthique soulevés par les situations impliquant l'ancien solliciteur général, l'ancien ministre de la Défense et les deux derniers ministres des Travaux publics. Si les députés ministériels croient que le projet de loi dont nous sommes saisis permettra de prévenir des situations de ce genre, j'aimerais qu'ils m'en fassent la démonstration, car je n'ai trouvé dans le projet de loi aucune disposition concernant des problèmes de ce genre. Il incombe au gouvernement de s'attaquer au problème d'éthique actuel. Par ailleurs, le projet de loi et l'ensemble des mesures proposées relatives à l'éthique ne permettront pas de résoudre ce qui

m'apparaît comme un problème systémique mettant en cause l'éthique et le gouvernement.

La corruption est inévitable et devient endémique dans une société où ce sont les politiciens qui décident qui réussira en affaires et qui échouera. Nous n'avons d'autre choix que de mettre fin à ce genre de relation entre le gouvernement et les entreprises.

Tant que les gouvernements interviendront dans les grandes décisions économiques et auprès des gestionnaires de l'économie, les entreprises seront fortement tentées de courtiser les responsables gouvernementaux pour obtenir des faveurs et assurer ainsi leur réussite ou leur survie.

Je terminerai en citant Andrew Coyne, qui a écrit des propos très éclairés sur les problèmes d'éthique impliquant le gouvernement. Dans un article paru dans le *National Post*, il écrit que...

...le système au complet est un énorme conflit d'intérêts, un conflit d'intérêts politique. Il n'est pas nécessaire de prouver que le gouvernement a posé un geste en échange d'une contribution politique donnée. Il suffit qu'une personne raisonnable puisse soupçonner qu'il existe un lien entre l'un et l'autre.

Il ajoute ensuite:

...d'où la nécessité d'un [...] modèle de réforme [...] qui ne vise pas seulement à surveiller les rapports entre le gouvernement et les intérêts privés, mais à les départager—à couper les liens de l'argent et de l'influence qui courent dans les deux sens entre le gouvernement et ces intérêts.

De toute évidence, nous appuyons donc l'intention du gouvernement de renvoyer cette mesure législative au comité avant la deuxième lecture, car nous voulons proposer de nombreux amendements de fond durant l'étude en comité. Nous sommes satisfaits de certaines modifications proposées et des réponses ainsi fournies au comité, mais nous tenons à dire aux Canadiens que tout cela ne suffit pas. Nous sommes convaincus que, dans son ensemble, le programme d'éthique est incomplet. Nous ne voulons pas que ce texte soit considéré comme faisant partie d'un nouveau programme d'éthique. En réalité, ce projet de loi n'est rien de plus qu'une réponse au rapport de juin 2001 du comité.

Nous voulons surtout éliminer les cas de manquement à l'éthique comme ceux dont nous avons été témoins depuis un an et demi. Mais nous voulons aussi, surtout en ce qui concerne ce projet de loi, la mise en place un mécanisme efficace d'enregistrement des lobbyistes. Il est bon d'avoir toutes sortes de règlements stipulant l'enregistrement des lobbyistes, mais il faut veiller à ce qu'il existe un mécanisme efficace pour en assurer l'application et le respect.

• (1025)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-15 et je vous annonce que mon parti est en faveur de son renvoi en comité. Je suis certain que mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques va permettre à ce projet de loi d'être enrichi des nombreuses modifications et suggestions que le Bloc québécois a déjà faites lors de son élaboration mais qui ne s'y retrouvent pas.

Nous saluons certaines améliorations présentées tout à l'heure par le secrétaire parlementaire, mais ce sont à tout le moins des modifications mineures. Ce qu'on peut dire en regard de ces modifications mineures de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, c'est que justement les lobbys sont puissants à freiner des réformes qui seraient plus substantielles au niveau des lois et des règlements les concernant.

Initiatives ministérielles

En réalité, ce que nous voulons savoir lorsque nous parlons d'amélioration du contrôle des activités de lobbying sur la Colline parlementaire et dans les ministères, c'est l'intensité de ce lobbying et tout ce qui se rapporte à cette intensité, donc la capacité d'influence des lobbys auprès des principaux décideurs, que ce soit de hauts fonctionnaires ou que ce soit directement auprès de la ou du ministre.

Qui sont ces lobbyistes? Quelle est l'histoire derrière chacun de ces lobbyistes? Quelle est la capacité d'un lobbyiste donné à influencer les décisions qui pourraient être prises, incluses dans un projet de loi et présentées à la Chambre des communes. C'est la chose la plus importante. Quels sont les liens entre ce lobbyiste et le gouvernement, certains membres de ce gouvernement, certains députés, certains ministres ou certains sous-ministres? C'est cela qui est important.

On est d'accord avec l'élargissement de cette loi. On est d'accord pour enlever certaines ambiguïtés qui existaient et qui continueront d'exister avant qu'on adopte ce projet de loi au chapitre de l'enregistrement des lobbyistes. On est d'accord pour simplifier et uniformiser les règles concernant les sociétés à but lucratif et à but non lucratif. La question n'est pas là.

La question est de savoir si la loi va vraiment faire en sorte que nous atteindrons les objectifs pour lesquels cette loi doit être en vigueur. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir un commissaire à l'éthique indépendant et nommé par la Chambre des communes. Il s'agit aussi du fait qu'il puisse appliquer des règlements qui ont des dents.

Permettez-moi de rappeler ce que le Bloc québécois a déjà proposé comme modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes pour justement noter et préciser l'intensité du lobbying et aussi faire en sorte qu'on sache à qui on a affaire lorsqu'il y a des activités de lobbying.

Premièrement, nous voulons que dans cette nouvelle loi—et nous allons proposer à nouveau cette modification—, les lobbyistes dévoilent leurs rencontres avec un ministre et des hauts fonctionnaires. C'est non seulement avec le ministère concerné, mais aussi avec les personnes que ce lobbyiste rencontre, à savoir les hauts fonctionnaires, les fonctionnaires, les cadres intermédiaires et le ministre. Un lobbyiste peut se présenter dans un ministère, mais si on ne sait pas qui il a rencontré on ne peut pas retracer justement l'intensité du lobbying, analyser les décisions prises par ce gouvernement en fonction des démarches qui auraient pu être faites par ce lobbyiste.

Deuxièmement, pour que la nouvelle loi sur l'enregistrement des lobbyistes ait des dents, il faudrait que les lobbyistes-conseils et les lobbyistes salariés divulguent leurs honoraires. Il est important de savoir le prix qu'on paie à ces lobbyistes pour qu'ils tentent d'influencer le gouvernement.

Troisièmement, on aimerait retrouver dans la nouvelle loi une disposition interdisant explicitement toute forme d'honoraires conditionnels et ce, pour quelque intervention que ce soit. Cela est important pour ne pas retrouver un profit proportionnel au montant de la subvention qu'une compagnie pourrait aller chercher du gouvernement et qui, rappelons-le, n'est pas l'argent du gouvernement, mais celui des contribuables.

On aimerait également retrouver dans la nouvelle loi le fait que les lobbyistes-conseils et les lobbyistes salariés aient à divulguer les postes occupés et les périodes d'emplois correspondantes au sein d'une administration fédérale ou au sein d'un parti politique. Il faut qu'ils divulguent aussi les postes de direction non rémunérés au sein d'un parti politique, le nombre d'heures de travail bénévole dans la

mesure où il y a plus de 40 heures par année faites au nom d'un parti, d'un candidat à l'investiture d'un parti ou d'une association de circonscription.

• (1030)

On veut aussi savoir les mandats reçus par ces lobbyistes à titre d'élu au fédéral et les campagnes électorales, même les campagnes électorales infructueuses, auxquelles ces lobbyistes ont participé, et enfin les contributions des différents partis politiques aux différents candidats.

Autrement dit, cela revient à ce que je mentionnais à l'ouverture de ce débat, nous voulons savoir qui sont exactement ces lobbyistes. En sachant qui sont exactement ces lobbyistes, on est plus en mesure de connaître l'intensité de leur influence et mieux à même d'évaluer les décisions gouvernementales. C'est ce que l'on veut savoir.

Quelquefois, ponctuellement, par pur hasard, on fait des découvertes qui lient souvent une décision gouvernementale au montant des dons faits au Parti libéral du Canada. On a souvent fait ces parallèles. De grandes entreprises se voyaient favorisées par une politique gouvernementale et on s'apercevait, lorsque le Directeur général des élections déposait son rapport, que ces entreprises avaient financé, à coups de plusieurs dizaines de milliers de dollars, le Parti libéral du Canada.

Ce sont des informations d'intérêt public. Ce sont des informations qui, en démocratie, gagnent à être divulguées pour que la population soit à même d'évaluer les décisions gouvernementales prises, souvent à partir de leurs propres contributions en taxes et impôts au gouvernement fédéral. Il est important de le savoir.

À l'heure actuelle, avec la Loi sur le financement des partis politiques fédéraux, nous n'avons qu'une vision partielle des dons des entreprises qui font du lobbying auprès du gouvernement, puisque c'est uniquement en période électorale qu'on a le portrait juste. En dehors des périodes électorales, on peut nous dire n'importe quoi, il n'y a pas de contrôle effectué sur le financement des partis politiques fédéraux.

Le renforcement de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes devrait inclure des modifications, des réformes complémentaires, à la fois pour améliorer le système de financement politique des partis fédéraux de façon à ce qu'il y ait plus de transparence, plus d'honnêteté aussi dans la divulgation des dons effectués, et par ailleurs, pour connaître qui sont exactement les lobbyistes qui rencontrent le gouvernement, les ministres ainsi que les hauts fonctionnaires et qui sont susceptibles d'influencer les décisions gouvernementales.

Ce ne sont que quelques modifications que nous allons continuer à débattre au cours des travaux en comité, mais vous pouvez être assurés que nous ne nous contenterons pas de changements cosmétiques comme ceux-là. Nous voulons avoir une vraie réforme pour accroître la transparence, l'honnêteté dans l'administration publique aussi et pour savoir qui sont justement les «rats de couloirs» qui se promènent jour après jour pour tenter d'influencer le gouvernement. Ils rencontrent les ministres sans même que nous le sachions pour influencer la direction des politiques gouvernementales.

Quelquefois, nous pouvons être surpris des orientations gouvernementales, mais si nous avions des informations sur la nature et l'identité des lobbyistes, nous comprendrions un peu plus pourquoi un gouvernement peut prendre des directions qui nous semblent parfois illogiques, mais qui sont fort logiques étant donné les lobbyistes qu'ils ont rencontrés la semaine dernière ou le mois auparavant.

Initiatives ministérielles

Je pense que cela s'appelle vouloir que le processus législatif soit transparent, qu'on puisse rendre des comptes à la population et qu'on puisse évaluer les mesures gouvernementales qui sont prises.

Je voudrais vous donner un exemple qui est ressorti ce matin dans les journaux. On dit qu'un haut fonctionnaire du ministère du Commerce international, qui est aussi négociateur pour la Zone de libre-échange des Amériques, contrairement à ce que le ministre nous a raconté à la Chambre, préconise qu'on reconduise le chapitre 11 de l'ALENA, lequel permet aux grandes entreprises de pouvoir poursuivre le gouvernement pour des mesures qui, selon elles, constituent des pertes de profits potentiels en environnement, en éducation, en santé, etc. Pourquoi le négociateur défend-il avec vigueur cette orientation? Pourquoi le ministre, le sachant fort bien, nous le cache-t-il?

• (1035)

Si on savait qui le ministre a rencontré ou qui le haut fonctionnaire a rencontré au cours des deux dernières années où on a commencé le processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques, peut-être qu'on comprendrait un peu plus qu'il y a possiblement des intérêts de grandes entreprises derrière tout cela.

Il y a peut-être des intérêts qui font en sorte que le gouvernement prend une certaine direction tout à fait contraire à l'intérêt public, tout à fait contraire à la défense des intérêts de la population qu'il prétend représenter et que, derrière tout cela, il y a un lobby puissant des grandes entreprises transnationales.

Ce serait un portrait qu'on aimerait avoir dans un cas précis comme celui-là et dans bien d'autres.

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour commenter le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, qui fait partie du train de mesures en matière d'éthique que nous attendions depuis longtemps.

D'une part, j'approuve la première série de modifications. Cette ville souffre d'un grave excès de lobbying. Il est évident à bien des égards que les lobbyistes et les bureaucrates ont plus d'influence sur les politiques du gouvernement que les parlementaires ou le public.

J'approuve les mesures suivantes: premièrement, la suppression de l'expression «afin de tenter d'influencer», qui figurait dans la définition du lobbying. Cela élimine une ambiguïté de la loi et précise que toute forme de communication couverte par la loi constitue du lobbying et tombe sous le coup de la loi.

Deuxièmement, l'ajout d'une mention précisant qu'une communication faite à la demande du titulaire d'une charge publique peut également constituer du lobbying. Cette modification fait suite à une recommandation du comité. Troisièmement, la nouvelle obligation qui est faite au conseiller en éthique d'aviser les autorités policières compétentes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction criminelle a été commise.

Le NPD appuie la modification du processus d'enregistrement exigeant que les sociétés et leurs employés se plient aux mêmes exigences que les organisations à but non lucratif et que les cadres dont les employés se livrent à des activités de lobbying s'enregistrent en bonne et due forme.

Ces mesures sont de petits pas dans la bonne direction, mais elles ne suffisent pas étant donné la façon dont le pouvoir est exercé à Ottawa. Si le gouvernement était vraiment sérieux dans son intention de proposer une mesure législative qui restaurerait la foi des Canadiens dans le processus gouvernemental, il aurait, au minimum,

inclus dans le projet de loi C-15 les recommandations suivantes du comité permanent.

Le comité a recommandé la création d'un nouveau bureau qui aurait compétence exclusive quant aux enquêtes sur les violations présumées du code de déontologie des lobbyistes et ferait rapport au Parlement à ce sujet.

Le comité a également recommandé que la proposition voulant que l'on exige des lobbyistes qu'ils divulguent les montants consacrés aux campagnes de lobbying fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Une telle divulgation contribuerait énormément à assurer le genre de transparence à laquelle les Canadiens devraient s'attendre.

J'ai eu le plaisir d'être membre du Comité du patrimoine qui a étudié le projet de loi S-7, projet de loi qui permettrait aux groupes communautaires et aux groupes à but non lucratif de participer au processus décisionnel du CRTC, d'avoir une influence réelle sur les changements et d'exprimer leurs préoccupations concernant les décisions portant sur la radiodiffusion. Il est évident qu'à l'heure actuelle les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les grandes entreprises de presse que pour les petits groupes communautaires qui veulent avoir leur mot à dire concernant le genre de médias auxquels ont accès leurs communautés.

J'ai également eu des entretiens l'autre jour avec les représentants de nombreux groupes de la société civile, qui sont allés à Johannesburg pour assister à la conférence sur le changement climatique. Ils n'ont eu de cesse de me répéter que les règles du jeu sont inéquitables pour les groupes d'environnementalistes, ou de défense de l'environnement, si l'on veut. Il leur est impossible de jouer leur rôle de défenseur de l'environnement auprès des parlementaires fédéraux. On leur impose le bâillon. Avec le financement qui leur est accordé, ils n'ont pas les moyens, comme les grandes entreprises, de venir à Ottawa pour y faire des démarches. Des problèmes de taille se posent à cet égard, qu'il convient de régler si l'on veut convaincre les Canadiens que tous les avis sont effectivement entendus sur la Colline.

Le comité a également recommandé au Parlement d'examiner le rôle des consultants du secteur privé dans l'élaboration de la politique gouvernementale, afin de promouvoir la transparence et de faire disparaître toute possibilité de conflit d'intérêt. À ce stade, une entreprise privée dont on retient les services pour faire des démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir certains changements législatifs pourrait, demain matin, être engagée par le gouvernement à des fins de consultation sur l'opportunité de ces mêmes changements. Le conflit d'intérêt potentiel est manifeste et, pourtant, il n'en est pas question dans le projet de loi. Il est tout bonnement inconcevable que l'on n'ait pas vu à cette lacune.

• (1040)

Le NPD place ce projet de loi dans le contexte général des règles d'éthique annoncées récemment par les libéraux. Le premier ministre a annoncé quelques mesures bénignes, par exemple des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada, visant à créer le poste d'un commissaire à l'éthique qui serait nommé par le Parlement, comme dans le cas de la vérificatrice générale. Le titulaire se verrait confier un mandat non renouvelable de cinq ans et il serait responsable du code d'éthique mis en place par le premier ministre à l'intention des ministres et des parlementaires. Le commissaire à l'éthique aurait les mêmes pouvoirs que la vérificatrice générale.

Initiatives ministérielles

Il pourrait rejeter les plaintes frivoles, mais il serait néanmoins tenu de les signaler. Voilà une amélioration notable par rapport à la vieille comédie de l'éthique mettant en vedette M. Wilson. Je me réjouis de l'annonce d'un avant-projet de code de conduite à l'intention des parlementaires, lequel code fait obligation aux députés et aux sénateurs, mais non pas à leurs conjoints, de divulguer leurs intérêts financiers. L'obligation de divulguer les biens de la famille immédiate est maintenue pour les ministres et les secrétaires parlementaires.

Le commissaire serait chargé d'administrer ce code et d'en faire rapport aux comités de la Chambre et du Sénat. L'exclusion des conjoints est une lacune grave, mais elle n'est pas la seule. Prenons les ministres.

Le commissaire ferait rapport au premier ministre, au ministre visé et à l'auteur de la plainte. Il devrait faire rapport au Parlement de toutes les questions sur lesquelles il se serait prononcé chaque année. Au bout du compte, le premier ministre pourrait rejeter les conclusions du commissaire. Cela signifie qu'un long processus d'éthique serait à la merci d'un seul politicien. C'est justement cette situation que nous essayons d'enrayer actuellement.

Les libéraux n'ont aucune crédibilité en matière d'éthique. Que ce soit de la part du premier ministre ou de l'ex-ministre des Finances, nous sommes constamment témoins d'abus de pouvoirs des ministériels.

Aujourd'hui, un comité sénatorial recommande d'accroître le financement accordé au secteur privé pour dispenser des soins de santé. Or, le président du comité siège au conseil d'administration d'Extencicare, une entreprise privée qui bénéficierait randement de la mise en oeuvre de cette recommandation. Ce n'est là qu'un autre exemple de l'absence de crédibilité morale du gouvernement dans tout le dossier de l'éthique, et c'est là le coeur du problème.

Ce n'est pas parce que nous adoptons une loi à cet endroit qu'il y aura un comportement éthique au sein du gouvernement. L'éthique existe au sein du gouvernement parce que les personnes qui assument des charges publiques placent l'intérêt public avant leurs intérêts personnels ou leurs ambitions politiques du moment. L'éthique au sein du gouvernement existe lorsque nous travaillons à faire du gouvernement un instrument qui est utilisé pour aider la population, et non pas utilisé comme un avantage.

Si l'on se fonde sur cette norme, les libéraux ont échoué et, même lorsqu'ils auront changé de premier ministre, ils continueront d'échouer. Peu importe leur chef, les libéraux continueront d'avoir le même équipage en place et ils ont perdu toute autorité morale parce qu'ils continuent de se servir de leur mandat public pour faire mieux paraître leur parti ou leur faction.

C'est une honte de voir le gouvernement aller d'un scandale à l'autre. C'est une honte de voir l'opposition officielle essayer d'exploiter ces scandales pour discréditer davantage la notion de gouvernement dans l'intérêt public.

J'ai essayé de me faire ici la championne des arts et des personnes handicapées. Il n'est que trop évident, toutefois, que le gouvernement préfère faire passer son programme avant les besoins des groupes vulnérables.

Le gouvernement se sert des artistes comme toile de fond pour les ministres. Il fait de belles promesses aux personnes handicapées mais, plus souvent qu'autrement, il finance d'autres initiatives publiques à leurs dépens. Cela marque pour moi la fin des fondements peu éthiques du gouvernement d'en face. Lorsqu'il en sera fini de ces manipulations cyniques, la Chambre me verra appuyer sans réserves un code de déontologie présenté par le premier

ministre du Canada ou par le député de LaSalle—Émard ou par qui que ce soit d'autre qui sera en place lorsque cela arrivera enfin. Je crois toutefois que ce n'est pas pour demain.

• (1045)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire quelques mots aujourd'hui sur le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Il faut reconnaître en toute justice que les lobbyistes jouent un rôle important. Dans une société démocratique, les lobbyistes peuvent contribuer activement à recueillir de l'information et à éduquer la population et nous aider ainsi, nous, législateurs, à mieux saisir toutes les ramifications des questions en cause.

Sur presque toutes les questions sérieuses ou importantes que la Chambre a à examiner, nous avons des interactions avec des lobbyistes représentant les deux côtés de la médaille ou les multiples facettes de ces questions. Pour ma part, je trouve qu'ils jouent là un rôle plutôt constructif en m'aidant et en aidant d'autres membres de mon caucus à présenter ou à développer des positions défendables au bout du compte. Ils jouent un rôle important.

On note certaines transgressions dans les activités de lobbying qui ont été remises en question. Par exemple, les activités de René Fugère et sa participation au processus d'attribution ou son aide ou son graissage du processus pour servir certaines entreprises en particulier auprès de DRHC et Industrie Canada. En outre, son rôle dans l'affaire Shawinigate est bien connu. Néanmoins, ces exemples énormes des activités d'un lobbyiste particulier ne représentent pas, généralement parlant, la qualité ou le niveau d'éthique que pratiquent la plupart des lobbyistes ici à Ottawa ou dans n'importe quelle administration provinciale au Canada.

Par rapport aux États-Unis, il n'y a pas autant de possibilités d'abus de pouvoir ou de pouvoir sans entrave chez les lobbyistes au Canada. Grâce à Dieu, au Canada, nous n'avons pas le niveau de pouvoir des comités d'action politique qu'ont les législateurs aux États-Unis. Cette situation a engendré un système grâce auquel certains législateurs, congressistes et sénateurs amassent des fortunes personnelles considérables en recourant aux activités de lobby et de financement des partis politiques ou en y participant directement. De toute évidence, c'est inacceptable.

Dans un processus de sélection au sein d'un parti, il y a des préoccupations de cet ordre. Par exemple, la mesure dans laquelle les activités de financement peuvent réellement avoir une incidence, particulièrement lorsque le processus de sélection porte sur le choix du chef du parti au pouvoir, parce que la personne choisie comme chef de ce parti est susceptible de devenir premier ministre immédiatement au terme du processus.

Article 31 du Règlement

Les conjectures entourant présentement les innombrables activités de financement qui ont présentement lieu du côté des libéraux, en vue de la course à la direction qui s'annonce, laissent croire qu'il pourrait y avoir des abus de pouvoir considérables. Je ne dis pas que c'est le cas, mais j'ai entendu certains chiffres. On parle entre autres, si je ne m'abuse, d'une somme 9 millions de dollars qui aurait été recueillie par le député de LaSalle—Émard dans ses démarches pour accéder à la direction du Parti libéral du Canada. Cela soulève certaines questions parce que ce député sera non seulement élu chef du Parti libéral, mais deviendra immédiatement le premier ministre. Lorsque des sommes importantes sont destinées à un candidat au détriment d'un autre, il y a lieu de s'interroger sur la situation. Cela nous préoccupe en effet.

• (1050)

Le fait est que les lobbyistes n'ont pas, de façon générale, été la source de problèmes éthiques. Ils n'ont pas été à l'origine d'infractions au code d'éthique ces dernières années à Ottawa. Les simples députés, ceux du gouvernement comme ceux de l'opposition, ne se sont pas non plus, de façon générale, rendus coupables de tels actes. Ce sont les ministres qui l'ont fait. Ce sont les ministres qui se sont rendus coupables de tous les manquements au code d'éthique qui se sont produits au sein du gouvernement.

Le premier ministre a perdu une bonne partie de son pouvoir moral de faire respecter un code d'éthique raisonnable dans ses activités personnelles en faisant lui-même du lobbying pour un hôtel de sa circonscription qui était adjacent à un terrain de golf. Il est clair qu'en faisant du lobbying auprès du président de la BDC et en exerçant des pressions indues sur ce dernier, ce qui a entraîné son congédiement, le premier ministre a perdu son pouvoir moral d'obliger ses ministres à respecter le code d'éthique.

Les membres du Cabinet se sont rendus coupables d'autres manquements au code d'éthique, qui se sont tous produits parce que le premier ministre lui-même a baissé la barre et donné le mauvais exemple en matière d'éthique.

Nous souscrivons aux dispositions de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Elles sont appropriées et raisonnables. Toutefois, elles ne préviennent pas vraiment les manquements qui se sont produits ces dernières années parce que le premier ministre lui-même n'a pas relevé la barre, au contraire, il l'a plutôt baissée, en matière d'éthique, et n'a pas fait preuve de la force morale voulue pour imposer à ses ministres un code d'éthique strict.

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes n'améliorerait pas de façon marquée le comportement éthique du gouvernement si, en fait, nous avons, comme maintenant, un premier ministre qui ne se comporte pas toujours de manière irréprochable sur le plan éthique.

Le code de déontologie applicable aux députés ne traite pas des ministres. Il traite des députés ministériels et de ceux de l'opposition. Cependant, ce ne sont pas ces députés qui se sont rendus coupables de manquements à l'éthique. Compte tenu de la concentration du pouvoir au sein du cabinet du premier ministre, la possibilité qu'un simple député libéral ou un député de l'opposition puisse apporter des changements qui seraient susceptibles d'entraîner le versement de pots-de-vin de la part de lobbyistes ne ferait guère de différence.

Le député de LaSalle—Émard a fait allusion l'autre jour aux forces des ténèbres et du mal à l'oeuvre dans le cabinet du premier ministre, ou quelque chose comme ça. Si l'on écoute l'enregistrement en marche arrière, on entend bien mentionner les forces des ténèbres et du mal au CPM.

Cela étant, ni ces modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes ni le nouveau code de déontologie des parlementaires ne

s'attaquent au problème fondamental de l'éthique au gouvernement, et cela commence avec les propres activités du premier ministre et avec celles de son propre cabinet.

Il est bien d'avoir des règles plus rigoureuses régissant la conduite des lobbyistes ou la conduite des parlementaires, mais cela ne résoudra pas le problème que posent un premier ministre et son cabinet non déterminés à respecter les règles morales les plus strictes au jour le jour.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1055)

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE PARENTS-SECOURS

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale Parents-Secours. Cet organisme travaille à la prévention de la criminalité dans notre pays.

Connu grâce à cette affiche rouge et blanche visible dans plusieurs résidences du Canada, Parents-Secours vient en aide à des centaines de Canadiens et de Canadiennes chaque année. Que ce soit un enfant blessé, un adulte apeuré ou une personne âgée perdue, tout le monde bénéficie des services de Parents-Secours.

L'engagement de quelque 50 000 bénévoles permet d'accroître la sécurité et la compassion dans les communautés canadiennes. Il est important de reconnaître leur contribution et leur importance.

Je tiens aujourd'hui à leur rendre hommage. Il est tellement rassurant de les savoir là.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 3 octobre, le *Saint John Telegraph Journal* rapportait ces propos de la ministre de la Santé: «Nous estimons que l'avortement est de toute évidence un service médical nécessaire.» Or, j'ai une lettre de son ministère niant qu'il ait quelque preuve que les avortements sont médicalement nécessaires. La ministre aurait peut-être l'obligeance de communiquer à la Chambre les preuves qu'elle possède maintenant.

J'ai également des lettres du gouvernement fédéral et de dix ministres provinciaux et territoriaux de la Santé disant qu'ils n'ont pas fait d'analyse des risques et des avantages de l'avortement. Comment la ministre peut-elle soutenir que tous les avortements sont médicalement nécessaires et comment peut-elle justifier le financement public de tous les avortements si ces analyses n'ont pas été faites?

Depuis des années, nous demandons au gouvernement sa liste des services médicalement nécessaires. L'avortement est-il le seul service qui figure sur la liste?

•(1100)

LE LAURENTIAN LEADERSHIP CENTRE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre l'inauguration récente du Laurentian Leadership Centre. Situé à Ottawa, rue Metcalfe, dans la maison de John R. Booth, ancien magnat du bois d'oeuvre, ce centre propose aux futurs dirigeants un cadre propice pour se renseigner sur les entreprises, le gouvernement et les dirigeants des médias et communiquer avec eux.

Le centre, mis sur pied par Don Page, est associé à la Trinity Western University de Langley, en Colombie-Britannique. Il peut accueillir jusqu'à 23 étudiants et comprend des salles de classe, des chambres et une salle à manger pour les étudiants. Le programme se compose de trois cours qui se prennent au centre et d'un stage en après-midi dans les bureaux de députés et d'entreprises de toute la ville d'Ottawa.

Les étudiants viennent d'horizons divers, mais ils ont tous en commun un même désir de diriger.

J'invite donc tous les députés à envisager d'accueillir un stagiaire dans leur bureau et à leur donner ainsi un aperçu direct du travail d'un député et du gouvernement du Canada.

* * *

LE PRIX NATIONAL DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE POUR LES JEUNES

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le sergent d'état-major Scott MacLean qui est l'un des lauréats du Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes, décerné par le ministre de la Justice cette année.

Le sergent d'état-major MacLean est policier depuis 21 ans et il a fait preuve de beaucoup d'engagement dans le domaine de la justice pour les jeunes dans la région de Niagara. L'une de ses principales réalisations a été la mise sur pied d'un comité de justice pour les jeunes dans les collectivités de Port Colborne et de Wainfleet. L'objectif du comité est de donner aux jeunes qui ont commis une première infraction mineure et non violente une solution de rechange communautaire au processus officiel de jugement devant les tribunaux. «C'est bien de pouvoir donner une deuxième chance à des bons jeunes qui ont fait de mauvais choix» a dit Scott. C'est effectivement une excellente philosophie.

Le comité a remporté un tel succès qu'il a été choisi pour mettre au point un nouveau comité de justice pour les jeunes pour toute la région du Niagara.

Je félicite le sergent d'état-major MacLean d'avoir reçu le Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes 2002, décerné par le ministre de la Justice. Je le remercie également de l'intérêt qu'il a manifesté pour l'avenir des jeunes Canadiens.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les six organismes nationaux d'alphabétisation et leurs délégués de partout au Canada pour la très réussie Journée d'alphabétisation qu'ils ont tenue hier sur la colline du Parlement.

Comme plusieurs de mes collègues députés et sénateurs, j'ai rencontré des représentants de groupes d'alphabétisation pour

Article 31 du Règlement

discuter avec eux des répercussions de l'alphabétisation sur la vie des Canadiens et de la façon dont l'alphabétisation peut jouer un rôle au niveau de l'élaboration des politiques publiques, y compris des liens qu'on peut établir avec la productivité nationale, l'emploi, la santé, la citoyenneté, la justice et autres.

Nous reconnaissons que l'alphabétisation est à la base de l'éducation continue, de la formation et de l'emploi. Nous sommes d'avis que les investissements effectués aujourd'hui dans les initiatives d'alphabétisation auront des répercussions économiques et sociales dans l'avenir.

Encore une fois, je reconnais le dur travail accompli par les organismes nationaux d'alphabétisation. Mes collègues et moi comptons travailler en collaboration pour tenter d'accroître le niveau d'alphabétisation au Canada afin que tous les Canadiens puissent profiter au maximum de notre nouvelle économie.

* * *

LES ADEPTES DU FALUN GONG

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, la Chambre a voté à l'unanimité pour que le premier ministre soulève la question des 13 adeptes du Falun Gong qui ont été emprisonnés en Chine et qui, dans certains cas, ont subi de très mauvais traitements pour n'avoir fait rien d'autre que de manifester pacifiquement leurs convictions spirituelles.

Chacune de ces 13 personnes a des proches au Canada. Lizhe He, emprisonné dans la septième ferme de travail, dans la prison de New Qianjin, est le mari d'une Torontoise. Mingli Lin, emprisonné dans le camp de travail de Dafeng, a un frère à Montréal. Yueli Yang, emprisonnée dans le camp de travail de Xinan, est la mère d'un Torontois. Jiangang Huang, emprisonné dans le camp de travail de Dafeng, est le frère d'un citoyen canadien qui habite à Victoria. Tous les autres ont des maris et des femmes, des frères et des soeurs au Canada.

Nous demandons au premier ministre de faire tout en son pouvoir, lorsqu'il rencontrera le président de la Chine, ce week-end, pour veiller à ce que ces gens pacifiques puissent être réunis le plus rapidement possible avec leurs proches au Canada.

* * *

[Français]

L'ACCÈS À INTERNET

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de constater que, encore une fois, les programmes développés par le gouvernement du Canada pourront bénéficier directement aux citoyens et aux citoyennes de la circonscription de Laval-Ouest.

Désormais, les Lavallois et Lavalloises peuvent se rendre dans 69 centres d'accès répartis aux quatre coins de Laval et avoir gratuitement accès à des ordinateurs pour naviguer sur Internet. Ce programme est rendu possible grâce à une initiative du Réseau Formatclé, un organisme à but non lucratif de Laval, et au Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada.

Une telle réalisation va permettre à plus de Canadiens de découvrir et d'apprendre grâce à cette merveilleuse source d'information qu'est Internet.

Article 31 du Règlement

•(1105)

LES JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, depuis six ans, les Journées québécoises de la solidarité internationale sont, au Québec, un moment privilégié de réflexion collective sur le sens de la solidarité internationale et des valeurs qu'elle sous-tend, à savoir le droit à la justice, à l'équité et à la dignité pour les six milliards d'humains qui habitent la planète Terre.

L'onde de choc du 11 septembre n'a pas fini de mettre en évidence la fragilité de la démocratie. Aussi, le thème de cette année, «Choisissons notre monde pour une paix juste», se veut un appel à la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous.

Seul notre engagement indéfectible assurera la mise en place d'une mondialisation civilisée pour un partage équitable des richesses et une vraie justice sociale.

Seule notre conscience aiguë de la précarité des ressources environnementales réduira les risques énormes de conflits armés pour le contrôle de l'eau, du sol, des ressources fossiles et minières.

Ensemble, nous pourrions contrer les cycles de violence et de terreur et ainsi contribuer à la mise en place et au maintien des droits fondamentaux à la grandeur du village global.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À LA DYSTONIE

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, la dystonie est un trouble neurologique qui cause de violents spasmes musculaires involontaires et qui peut affecter jusqu'à 300 000 à 500 000 personnes en Amérique du Nord. Malheureusement, la plupart des gens ne connaissent pas bien la dystonie et les victimes attendent souvent très longtemps avant de demander de l'aide médicale, car elles ignorent qu'elles en sont atteintes.

Cependant, certaines organisations, comme la Dystonia Medical Research Foundation, travaillent fort à découvrir les causes de la maladie et à y trouver un remède. En outre, des groupes de bénévoles dans des localités de tout le Canada travaillent à sensibiliser davantage la population à la dystonie.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à tous ceux qui cherchent à faire mieux comprendre cette maladie. Je voudrais également souligner la Semaine nationale de sensibilisation à la dystonie, qui a lieu en octobre.

* * *

LES ANNIVERSAIRES POLITIQUES

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous commémorons cette semaine deux événements qui ont eu d'importantes répercussions sur la politique canadienne.

Il y a 15 ans, une délégation de 262 militants, dont j'étais membre, a fondé le Parti réformiste du Canada, à Winnipeg. Grâce à ce petit groupe et à une armée de bénévoles dévoués, nous sommes devenus l'opposition officielle en moins de dix ans. C'est une belle réussite.

Malgré les périodes difficiles que nous avons traversées avant de devenir l'Alliance canadienne, nous avons eu une influence indéniable. Nous avons obligé le gouvernement libéral à faire l'impensable: équilibrer le budget et dégager des surplus cinq années

d'affilée. On dit même que l'aspirant à la direction du Parti libéral épouse les politiques que nous avons toujours préconisées en vue d'une réforme démocratique et parlementaire.

Nous célébrons aussi le neuvième anniversaire d'un grand groupe de députés qui ont été élus en 1993. Je crois que nous nous entendons tous pour dire que ce fut toute une aventure.

* * *

[Français]

SYLVIE FRÉCHETTE

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le Mois de l'histoire des femmes et, cette année, le thème est «Championnes un jour, championnes toujours! Les femmes et le sport».

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner les réalisations de Sylvie Fréchette. Native de Montréal, la nageuse synchronisée Sylvie Fréchette est une véritable athlète olympique qui a toujours fait montre de la force et de la volonté qui peuvent habiter l'être humain. Par sa détermination, sa grâce et sa capacité de surmonter les obstacles, Sylvie a su inspirer nombre de Canadiens et de Canadiennes.

En décembre 1993, elle a enfin reçu cette médaille d'or olympique tant méritée, 16 mois après la tenue des Jeux de Barcelone, au cours desquels l'erreur d'un juge a suscité la controverse. Puis, lors des Jeux olympiques d'Atlanta en 1996, l'équipe dont elle faisait partie a remporté la médaille d'argent.

En plus des victoires remportées lors de compétitions, Sylvie compte à son actif de nombreux prix pour sa contribution au sport canadien. En 1992 et 1993, elle a été nommée athlète québécoise de l'année. Synchro Canada a créé une distinction en son honneur. En 1999, Sylvie a été intronisée au Temple de la renommée des sports du Canada...

Le Président: L'honorable députée de Dartmouth a la parole.

* * *

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom des Canadiens handicapés.

L'année dernière, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a demandé à plus de 100 000 bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées de rétablir leur admissibilité au crédit, bien que leur handicap n'ait pas disparu entretemps et que la plupart ait toujours été admissible à ce crédit. En effet, les membres ne repoussent pas comme ça et les maladies génétiques ne s'envolent pas non plus. Des dizaines de milliers de Canadiens n'étaient plus admissibles à ce précieux crédit d'impôt simplement parce qu'ils n'étaient pas en mesure de remplir correctement des formulaires complexes.

Qui plus est, le ministre des Finances a proposé des changements resserrant encore davantage les critères d'admissibilité à ce petit crédit d'impôt. Du fait que nombre de personnes handicapées vivent dans la pauvreté, il y a vraiment lieu de s'étonner.

Cette situation a incité le NPD à lancer une campagne épistolaire nationale en vue de réclamer que le premier ministre renonce aux modifications proposées et lance des consultations avant d'apporter quelque changement que ce soit dans l'avenir.

Je presse le gouvernement de faire preuve de compassion à l'égard des gens vulnérables dans notre société au lieu de leur prendre le peu qu'ils ont.

* * *

• (1110)

[Français]

LES FEMMES ET LE SPORT

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, cette année, le Mois de l'histoire des femmes est consacré aux activités physiques et sportives des femmes et des filles. Sous le thème «Championnes un jour, championnes toujours! Les femmes et le sport», cet événement veut rendre hommage aux femmes qui ont atteint les sommets de la victoire.

C'est dès 1900, à l'occasion des 2^e Jeux olympiques, que les femmes ont été intégrées aux Jeux. Depuis ce temps, elles se sont distinguées dans les activités sportives. Des femmes comme Sylvie Fréchette, médaillée d'or en nage synchronisée, Manon Rhéaume, première femme à jouer dans la Ligue nationale de hockey, Chantal Benoît, médaillée d'or en basketball en fauteuil roulant, sont au nombre des Québécoises qui se sont illustrées au cours des dernières années.

Le Bloc québécois aimerait remercier toutes les femmes qui ont participé aux Jeux olympiques depuis le début et souligner la détermination et le courage des championnes qui, grâce à leur ténacité et leurs exploits, sont devenues des exemples pour notre société.

* * *

CLAIRE MACAULAY

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, l'éducation a toujours été une valeur fondamentale des Canadiens et des Canadiennes.

Cette force repose sur la qualité et le dévouement du corps professoral qui forge l'esprit de notre jeunesse. J'aimerais rendre hommage à la directrice de l'école primaire Mont-Bleu de Hull, Mme Claire Macaulay.

Grâce à son courage et à son dévouement, Mme Macaulay a mis en place le premier programme d'études internationales du niveau primaire à la Commission scolaire Des-Portages-de-l'Outaouais. Se distinguant par sa grande générosité et son dévouement, Mme Macaulay a instauré ce programme qui, tout en encourageant une culture canadienne, invite les élèves à s'ouvrir vers le monde. Mme Macaulay et les élèves ont participé à plusieurs projets, notamment l'aménagement en Inde de puits, dont trois portent le nom de l'école Mont-Bleu. Ils ont conçu un projet de distribution de trousseaux scolaires pour des enfants du Mali et du Bénin et un autre projet permettant l'ouverture d'une bibliothèque dans un camp de réfugiés au Bénin.

Félicitations à Mme Macaulay et longue vie à l'école Mont-Bleu de Hull.

* * *

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, le gouvernement du Manitoba, dirigé par Gary Doer, veut que le gouvernement fédéral ratifie à la hâte l'accord de Kyoto. Malheureusement, le gouvernement Doer n'a pas consulté les Manitobains sur cette question. Il reste encore bien des questions

Article 31 du Règlement

auxquelles le gouvernement néo-démocrate du Manitoba doit répondre.

Monsieur le premier ministre Doer, en quoi la ratification de l'accord de Kyoto sera-t-elle bénéfique pour tous les Manitobains? Qu'est-ce cela leur coûtera sur le plan des emplois et des avantages économiques? Quel impact financier l'accord de Kyoto aura-t-il sur chaque habitant du Manitoba? Monsieur le premier ministre Doer, quand les Manitobains seront-ils consultés au moyen d'un processus transparent à l'échelle de la province?

Les Manitobains sont trop intelligents pour faire comme le gouvernement Doer et appuyer l'accord de Kyoto à l'aveuglette.

* * *

[Français]

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA GRIPPE

M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que le lancement de la Campagne annuelle de sensibilisation à la grippe a eu lieu en septembre 2002.

Chaque hiver, près d'un quart des Canadiens et Canadiennes contractent le virus de la grippe. Des milliers tombent gravement malades. Des milliers d'autres meurent à la suite de complications liées à la grippe.

Presque toutes les personnes qui veulent améliorer leurs chances de passer un hiver sans la grippe peuvent tirer profit d'un vaccin antigrippal annuel. Le vaccin ne donne pas la grippe et les effets secondaires de la vaccination sont mineurs.

Les personnes les plus vulnérables sont les aînés, les adultes et les enfants souffrant de maladies chroniques, ainsi que leurs soignants. Ces personnes risquent de subir des conséquences graves et même mortelles si elles attrapent la grippe. Le vaccin antigrippal annuel est la seule mesure préventive capable d'aider à réduire le taux de mortalité dû à la grippe.

J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à risquer à se protéger et à protéger les autres contre la grippe. La vaccination est la meilleure prévention.

Merci et bonne vaccination.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les agriculteurs des Prairies, qui essaient de sauver leurs récoltes, sont aux prises avec un lock-out aux installations de chargement du grain à Vancouver.

La ministre du Travail affirme que nous devons laisser au processus de négociation collective le temps de fonctionner, mais elle ne tient pas compte du fait qu'il ne fonctionne justement pas. Les manutentionnaires sont sans contrat depuis décembre 2000 et sont en lock-out depuis août.

Imposer l'arbitrage de l'offre finale comme mécanisme de règlement des différends à la place d'un lock-out ou d'une grève n'annule pas le processus de négociation. Il n'impose pas de règlement et n'écarte pas d'autres méthodes qui ne nuisent pas au travail pour en arriver à une entente. C'est simplement un mécanisme précis qui doit être utilisé s'il ne peut pas y avoir d'entente autrement.

Questions orales

En ne faisant rien jusqu'à ce que des dommages graves aient été causés et en imposant ensuite un règlement, comme cela s'est déjà fait dans le passé, le gouvernement manque à ses responsabilités sur deux tableaux. Les dommages ne peuvent pas être réparés, et l'imposition d'un règlement est injuste pour les travailleurs.

J'espère que la ministre protégera les agriculteurs, les manutentionnaires et tous les gens touchés par l'impasse actuelle en agissant de façon responsable, c'est-à-dire en imposant un mécanisme de règlement qui ne nuira pas au travail et qui n'entravera pas le processus de négociation collective.

QUESTIONS ORALES

• (1115)

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, six des dix provinces ont déclaré publiquement être opposées à l'accord de Kyoto. Ce chiffre grossira au fur et à mesure qu'il deviendra évident que cet accord va ruiner leurs économies respectives.

À une époque, les libéraux se vantaient d'être un parti fondé sur un consensus national. Cela a été oublié en 1993 lorsqu'on a jugé que l'établissement de consensus était moins efficace et prenait plus de temps que de simplement laisser le soin au premier ministre de tout décider.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment peut-il justifier d'aller de l'avant avec cet accord mal conçu et dangereux sur le plan économique, alors que 60 p. 100 des provinces s'y opposent?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le préambule de la question du député est incorrect.

Le fait est que nous essayons d'obtenir la coopération de toutes les provinces et de tous les territoires. Le député oublie de mentionner qu'en 1997, après la conclusion de l'accord de Kyoto, 14 premiers ministres, soit tous les premiers ministres du pays, ont demandé à leurs ministres de l'Environnement et de l'Énergie de collaborer pour établir un plan de mise en oeuvre.

Ce sont des faits qu'il juge bon d'ignorer pour en arriver à une conclusion qui est fautive.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est tout à fait intéressant. Oui, les intéressés voulaient appliquer cet accord, mais après deux années de gâchis gouvernemental, ils ne sont arrivés nulle part et veulent annuler cet accord.

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré que le premier ministre n'avait aucune intention de mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto car il sait qu'il est inapplicable et qu'il fera perdre leur emploi à des centaines de milliers de Canadiens. C'est ce que le premier ministre de l'Ontario a dit aujourd'hui et il a vu le plan élaboré après deux ans. Tout ce à quoi nous avons eu droit hier, ce sont de grandes généralités et rien de concret quant aux véritables répercussions économiques. Au lieu de nous jeter de la poudre aux yeux, quand le gouvernement va-t-il rendre publiques les véritables estimations de coûts du Protocole de Kyoto?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le document que nous avons déposé hier précise, en fait, les répercussions économiques de la mise en oeuvre

du Protocole de Kyoto, en fonction des études théoriques que nous avons effectuées. Nous disons bien entendu à juste titre, selon moi, que nous ne pouvons prévoir tous les coûts, car nous ignorons les taux d'intérêt qui seront imposés dans l'avenir ainsi que d'autres facteurs qui joueront dans le futur un rôle dans l'économie.

Dans la mesure de nos possibilités, nous avons établi les meilleures prévisions possibles, et ce, en coopération avec le secteur privé.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles les ministres et les premiers ministres de tout le pays ne comprennent pas ce ministre, c'est que même dans sa propre circonscription, un million de gallons par jour d'eaux d'égout non traitées sont déversées dans l'océan, et cela comprend les eaux usées de sa propre maison, mais il essaie de nous dire qu'il veut maintenant assainir notre air. C'est le même genre de situation. Il est difficile de comprendre ce dont les libéraux parlent vraiment. Les Canadiens craignent fort que les libéraux ne les malmènent avec cet accord. Ils sont à juste titre inquiets de la montée en flèche des coûts de chauffage et de l'énergie.

Comment le gouvernement entend-il forcer les consommateurs à supporter la responsabilité de 20 p. 100 des réductions d'émissions?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est un exemple des propos alarmistes que le député tient si souvent.

Le fait est que les chiffres qu'il réclame, et que j'ai mentionnés dans ma réponse à la question précédente, montrent que le coût supplémentaire pour le pétrole brut classique sera de l'ordre de 3¢ le baril. Il y a 200 litres dans un baril de pétrole, et je vous laisse donc le soin de faire le calcul. Pour le pétrole synthétique, les chiffres sont d'environ 14¢ le baril. Même si ces chiffres ne sont pas tout à fait exacts et à supposer même qu'ils soient le double de cela, cela représente 30¢ le baril de 200 litres alors que le prix du pétrole à l'heure actuelle est de 30 \$ le baril.

* * *

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport Kirby vient tout juste d'être rendu public et il représente une bouffée d'air frais en ce qui concerne le système de soins de santé. On y suggère notamment d'injecter de nouveaux crédits dans le régime d'assurance-maladie, régime que les libéraux ont privé de fonds.

Si l'on doit trouver de nouveaux fonds pour le régime d'assurance-maladie, et c'est là un objectif louable, je voudrais que le ministre des Finances prenne aujourd'hui l'engagement de ne pas lever pour ce faire de nouveaux impôts.

• (1120)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous analyserons le rapport attentivement.

Si le député veut faire partie du processus de consultation prébudgétaire, je l'invite à le faire. Je serais vivement intéressé de prendre connaissance de ses suggestions très précises concernant les endroits où nous devrions selon lui aller puiser ces fonds supplémentaires. S'il n'est pas disposé à agir de la sorte, nous prendrons alors les décisions en nous fondant sur les consultations que nous avons menées.

Questions orales

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais faire une suggestion précise. Que le gouvernement cesse son gaspillage et affecte l'argent économisé à la santé.

Le vice-premier ministre a dit un peu à la blague qu'il préférerait sauter du haut de la tour de la Paix plutôt que de hausser les impôts. J'ai des nouvelles pour lui. Il n'aurait pas à sauter du haut de la tour de la Paix. Il serait précipité dans le vide par des millions de Canadiens qui en ont assez des impôts que le gouvernement a augmentés.

Ma question demeure. J'aimerais que le ministre des Finances prenne aujourd'hui l'engagement de ne pas augmenter les impôts aux fins du financement du régime d'assurance-maladie. L'argent nécessaire devrait venir des économies réalisées en mettant fin au gaspillage du gouvernement.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je constate que c'est ici un endroit où l'on parle beaucoup. Mais le montant consacré aux programmes, par rapport à l'ensemble des dépenses publiques, est de 37 cents par tranche de 1 \$. Avant d'arriver à ce montant, il faut tenir compte des transferts aux personnes âgées et aux provinces ainsi que du paiement des intérêts sur la dette, que nous avons réduite de façon marquée depuis que nous avons pris le pouvoir.

S'il veut être précis, ceux-ci nous demandaient hier de faire payer les droits en matière de sécurité aérienne par l'ensemble des contribuables. Ils veulent que nous fournissions plus d'argent à la défense...

Le Président: Le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, au Sommet de Johannesburg, le premier ministre a été catégorique lorsqu'il a affirmé, et je le cite:

D'ici la fin de l'année, le Parlement du Canada sera appelé à voter sur la ratification du Protocole de Kyoto.

Pourtant, hier, le ministre de l'Environnement ne parlait plus que d'un débat en 2002.

Pour éviter tout recul, est-ce que le ministre de l'Environnement peut réitérer l'engagement du premier ministre et confirmer que le Parlement votera sur la ratification de Kyoto en 2002?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. C'est très important de savoir qu'il y aura un vote en cette Chambre, après un débat où tout le monde aura l'occasion d'exprimer son point de vue. Et nous l'aurons dans l'année 2002.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on constate que le ministre a nuancé un peu les propos qu'il tenait hier en cette Chambre, quand il nous disait qu'il espère qu'à la Chambre, le débat se fasse avant la fin de l'année.

Pourtant, on rappellera au ministre que le 1^{er} octobre—probablement qu'il a relu le *Journal des débats*—, à la période des questions orales, le premier ministre avait été clair en réponse à une question: «Un vote sur la ratification aura lieu avant la fin de l'année.»

On comprend donc que le ministre de l'Environnement s'engage aujourd'hui, sans détour, au nom du gouvernement, à ratifier le Protocole de Kyoto en 2002. C'est bien cela?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre, quand il était en Afrique du Sud, à Johannesburg, a clairement indiqué qu'avant la fin de l'année, nous aurons un débat en cette Chambre, de même qu'au Sénat, au sujet de la ratification du Protocole de Kyoto.

Depuis, il a parlé du vote et il a dit que le vote serait tenu avant la fin de l'année. Moi, comme ministre, j'accepte comme étant une très bonne idée les deux choses que le premier ministre veut faire.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le 23 juillet 2001, le premier ministre s'engageait à ratifier le Protocole de Kyoto cette année, d'ici la fin de l'année.

Le ministre de l'Environnement a justifié son plan de mise en oeuvre en affirmant, hier, que le gouvernement n'avait pas à récompenser, comme s'il l'avait déjà fait, une deuxième fois les entreprises qui avaient pris l'initiative de devenir énergétiquement plus efficaces.

Est-ce que le ministre de l'Environnement est conscient que sa déclaration confirme que le gouvernement écarte complètement, dans son plan de mise en oeuvre, comme on le craignait, le principe du pollueur-payeur?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à ces questions deux, trois ou quatre fois. Il y a le principe du pollueur-payeur et c'est très important. Mais il y a plusieurs autres principes qui sont aussi très importants, notamment d'avoir le prix le plus bas; voilà quelque chose d'important; de n'avoir aucune région du pays défavorisée par un plan; cela est aussi important.

Oui, je prends au sérieux l'idée du pollueur-payeur, mais il ne faut pas oublier les autres choses qui sont importantes pour les autres Canadiens.

• (1125)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale du Québec, dans une motion unanime, qualifie le plan de mise en oeuvre du fédéral d'«inéquitable», parce qu'il ne tient pas compte des efforts consentis, et parce qu'il favorise indûment le secteur pétrolier au détriment du secteur manufacturier québécois.

Le ministre admettra-t-il que seule l'approche territoriale peut garantir que les acteurs seront traités équitablement dans le plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Canada?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, l'Assemblée nationale du Québec, hier, a voté en faveur d'une résolution, et je vais citer quelques mots, à savoir qu'elle entend «faire sa juste part dans une stratégie de réduction des gaz à effet de serre au Canada.»

Je suis totalement d'accord avec le fait qu'il faut avoir un plan où chaque province va faire sa juste part.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, que je tiens à féliciter de sa nomination.

Questions orales

Amanda Zhao, une jeune étudiante vivant à Burnaby, a été assassinée la semaine dernière. Ce meurtre survient alors que plusieurs Coréennes ont été victimes d'agressions brutales au cours des mois précédents. Il a fallu plus d'une semaine avant que la GRC ne rende publique la disparition d'Amanda, et le consulat chinois n'a pas été informé comme l'exige le protocole international.

Quelles mesures le ministre prend-il pour veiller à ce qu'on fasse un examen public complet et rigoureux des circonstances qui ont entraîné ce retard inacceptable à rendre ce crime public? Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour veiller...

Le Président: Le solliciteur général a la parole.

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances à la famille et aux amis de Mlle Zhao, décédée dans des circonstances aussi tragiques.

Comme le député devrait probablement le savoir, la GRC effectue actuellement une enquête interne dans cette affaire et a déjà fait savoir qu'elle rendra publics les résultats de cet examen.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, qui fait les annonces concernant le projet d'assainissement du port de Halifax.

Le gouvernement s'engage maintenant à payer le tiers du coût de l'assainissement du port de St. John's, mais seulement 10 p. 100 du coût de l'assainissement du port de Halifax. À cause de cela, les résidents de Halifax-Dartmouth devront absorber une hausse importante de leur facture d'eau au cours des cinq prochaines années.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à financer au tiers le projet d'assainissement du port de Halifax comme celui du port de St. John's et arrêter ainsi une hausse injuste de la taxe d'eau de la MR de Halifax?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le conseil de la municipalité régionale d'avoir décidé d'améliorer la qualité de l'eau dans le port de Halifax. Le conseil a décidé de réaliser immédiatement le projet au lieu de le faire progressivement. Nous contribuons 30 millions de dollars à la réalisation de ce projet en partenariat avec le gouvernement provincial, soit autant que celui-ci. Au nom du ministre de l'Industrie, j'ai fait savoir au maire que, si le conseil voulait étaler le programme sur un certain nombre d'années, comme cela se fait dans bien d'autres cas, nous serions peut-être en mesure de contribuer à la réalisation de phases futures et que nous envisagerions de le faire.

* * *

LA SANTÉ

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, le rapport Kirby déposé aujourd'hui affirme que tous les nouveaux fonds que pourraient débloquer le fédéral devraient servir à effectuer des changements, et non pas simplement à soutenir le système dans sa forme actuelle. Le rapport fait état d'investissements supplémentaires de l'ordre de 5 milliards de dollars.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante : où prendra-t-il ces 5 milliards de dollars et où iront-ils? Est-il en faveur, comme ses collègues du cabinet et lui-même l'ont déjà laissé entendre dans le passé, d'une augmentation de 1,5 p. 100 de la taxe de vente nationale, ou encore d'une prime d'assurance-santé variable, comme

le suggère le sénateur Kirby? Que va-t-on nous imposer, une augmentation de taxe ou une prime d'assurance-santé?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si je comprends bien les propos du député, le Cabinet serait en faveur d'une augmentation de la taxe de vente. C'est complètement faux. J'ai répété à plusieurs reprises que je n'avais aucunement l'intention de proposer une augmentation de la TPS. C'est une taxe que son parti a introduite, une taxe que les Canadiens continuent d'exécuter et que nous n'avons pas l'intention d'augmenter.

• (1130)

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, est-ce que cela signifie que nous devons immédiatement annuler le parachute que nous avons commandé pour le vice-premier ministre en prévision de son saut du haut de la tour de la Paix?

Qu'on le veuille ou non, l'argent doit venir de quelque part. Qu'est-ce qui nous pend au bout du nez, une augmentation de taxe ou l'imposition d'une nouvelle prime? Le ministre va-t-il le dire clairement à la Chambre aujourd'hui afin qu'on le sache une fois pour toutes? Il doit répondre honnêtement à cette question. Penche-t-il en faveur d'une augmentation de taxe ou d'une prime? C'est un ou c'est l'autre. Il doit répondre.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais cru que le parachute qu'ils avaient déjà acheté pour M. Lord était disponible. Mais ils n'ont pas eu besoin d'annuler quoi que ce soit dans ce cas.

Le sénateur Kirby nous a fourni un rapport utile. Il faudra prendre le temps d'y réfléchir. M. Romanow est en train de préparer son rapport. Le premier ministre a indiqué son intention de rencontrer ses homologues des provinces et territoires au début de la prochaine année, après quoi nous allons présenter un budget. Je n'ai pas l'intention de présenter un budget aujourd'hui.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a l'habitude d'appliquer les règles de façon sélective, surtout quand ses amis sont en cause, et personne ne le sait mieux que les producteurs de grain des Prairies.

Dans moins d'une semaine, le gouvernement va emprisonner des agriculteurs des Prairies pour avoir fait ce qui est parfaitement légal ailleurs au Canada: vendre leur propre blé. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à refuser aux agriculteurs des Prairies les mêmes libertés qui sont accordées aux autres agriculteurs du pays en matière de commercialisation?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de citer un extrait d'une lettre écrite par M. Ken Ritter, président du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé. Je cite:

La mésinformation sévit depuis qu'un petit groupe d'agriculteurs de l'Alberta ont déclaré qu'ils préféreraient aller en prison plutôt que de payer les amendes qui leur ont été imposées pour avoir vendu leur propre blé aux États-Unis en 1996, en guise de protestation.

Personne ne souhaite voir les agriculteurs aller en prison. Malheureusement, c'est le choix que ces derniers ont fait pour attirer l'attention sur leur cause.

Le ministre des Travaux publics ne peut pas intervenir dans l'application régulière de la loi, et il n'a pas l'intention de le faire.

Questions orales

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en dépit de ce que le ministre voudrait faire croire à la Chambre, les agriculteurs ne contrôlent pas la Commission canadienne du blé. C'est le ministre qui nomme le président directeur général de la commission. Il nomme également 5 des administrateurs. C'est la Commission canadienne du blé qui refuse la liberté de choix aux agriculteurs. Même si les 15 administrateurs étaient en faveur de la liberté de choix, la loi ne le permettrait pas, et cela à cause du gouvernement.

Le ministre va-t-il donner aux agriculteurs la liberté qui leur revient en leur permettant de vendre leur blé comme ils l'entendent?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député continue de fausser les faits. Les agriculteurs de l'Ontario doivent eux aussi obtenir des permis de la commission ontarienne de commercialisation du blé.

Les deux tiers des administrateurs de la Commission canadienne du blé sont des agriculteurs de l'Ouest et ce sont eux qui en contrôlent l'orientation politique et stratégique.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, hier, un des négociateurs de la ZLEA a déclaré que le Canada voulait reproduire le chapitre 11 de l'ALENA dans l'entente avec les trois Amériques. Ce chapitre permet à des entreprises de poursuivre les gouvernements pour des pertes de profits potentiels et a donné lieu, jusqu'à présent, à des excès ou des interprétations abusives.

Comment le vice-premier ministre peut-il concilier cette déclaration du négociateur avec celle du ministre du Commerce international, qui a affirmé à plusieurs reprises vouloir remplacer ce chapitre par un autre qui ne permettrait pas aux investisseurs de poursuivre les États?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Canada ne veut évidemment pas reproduire le chapitre 11 de l'ALENA dans l'ALEA ou dans d'autres accords internationaux.

Cela dit, les investissements canadiens à l'étranger doivent être protégés. Ces investissements ont augmenté de façon remarquable; ils doivent être protégés et ils le seront.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, des compagnies ont déjà annoncé leur intention de poursuivre le gouvernement du Canada pour une somme totalisant au bas mot un milliard de dollars.

Combien d'autres poursuites et de réclamations faudra-t-il au gouvernement avant de reconnaître que le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États du chapitre 11 est une erreur et de refuser de signer toute entente qui contiendrait une telle disposition, comme le gouvernement du Québec l'a décrété en juin dernier?

• (1135)

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le député nous expose peut-être un autre aspect de la politique du Bloc

québécois s'il est en train de nous dire que ce parti n'est pas intéressé à protéger les investissements des sociétés canadiennes à l'étranger. J'espère que ce n'est pas ce qu'il est en train de nous dire.

Je le répète, nous nous opposons à ce qu'on reproduise le chapitre 11 tel quel dans l'ALEA ou dans d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux éventuels, mais nous pouvons, nous devons et nous allons protéger les investisseurs canadiens à l'étranger.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en 1989, le rideau de fer est tombé en Europe, et la démocratie a ouvert la porte à un avenir plus prometteur. Cet événement a permis aux gens de décider eux-mêmes comment vivre leur vie. Ils peuvent acheter et vendre leurs biens et leurs produits dans un marché libre qui leur assure un prix juste.

En 1996, les Canadiens faisaient l'objet de poursuites parce qu'ils vendaient librement leurs produits agricoles. Maintenant, ils sont envoyés en prison non pas par un régime communiste, mais bien par la Commission canadienne du blé.

Pourquoi le gouvernement défend-il la Commission canadienne du blé dans ses actions non démocratiques contre nos céréaliculteurs des Prairies?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, les gens n'ont pas besoin d'enfreindre la loi pour se faire entendre. Il ne faut pas enfreindre la loi, mais bien la changer.

Le député devrait également reconnaître que 85 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest appuient la Commission canadienne du blé.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je peux dire que je fais partie des députés qui ont un permis de la Commission canadienne du blé et je comprends les règles mieux que le secrétaire parlementaire.

Le gouvernement emprisonne nos céréaliculteurs parce qu'ils vendent leur propre grain une décennie après la chute du communisme. Le premier ministre a donné des conseils à l'Ukraine. Il a dit que les monopoles n'étaient pas dignes d'une grande nation et d'un grand peuple, qu'il fallait créer une classe d'entrepreneurs pour rompre avec l'héritage communiste.

Pourquoi ne suit-il pas ses propres conseils et n'élimine-t-il pas le monopole de la Commission canadienne du blé?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, deux tiers des membres du conseil d'administration de la Commission canadienne du blé ont été élus par les agriculteurs de l'Ouest. Si ces agriculteurs veulent changer la Commission canadienne du blé, ils ont les moyens de le faire et devraient régler les problèmes qu'ils ont.

Questions orales

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international s'est toujours targué d'être un modèle de clarté et de transparence quant à ses positions de négociation sur la ZLEA. Toutefois, les propos tenus hier par un haut fonctionnaire contredisent la position fédérale sur Internet, qui stipule, et je cite:

[...] que le Canada ne cherche pas à reproduire dans l'Accord de la ZLEA le mécanisme qu'on retrouve dans l'ALENA.

Comment le vice-premier ministre peut-il expliquer que la position d'un haut fonctionnaire soit si en contradiction avec la position officielle du gouvernement qu'on retrouve sur Internet?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, en matière de politique commerciale, le ministre du Commerce international représente le gouvernement à la Chambre des communes. Le ministre a déclaré à maintes reprises, comme je le répète maintenant, que le gouvernement n'est pas intéressé à reproduire des dispositions favorisant les investisseurs comme celles du chapitre 11 de l'ALENA ou d'autres accords multilatéraux. Néanmoins, nous savons que les investisseurs canadiens doivent bénéficier d'une protection à l'étranger.

Est-ce que mon collègue nous dit que le Bloc québécois n'est pas enclin à protéger les investissements canadiens à l'étranger?

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, protéger les investissements, on veut bien, mais se placer à la merci des poursuites des entreprises transnationales, jamais! C'est de l'irresponsabilité.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-ce que la raison de cette contradiction, c'est que, en réalité, il y a deux scénarios: le premier, qui est public et qui se veut rassurant sur Internet, et le deuxième, qui est le vrai, qui est aux tables de négociation, qui est plus hypocrite et qui dit qu'on veut reproduire le chapitre 11?

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est fort intéressant d'entendre le député affirmer que son parti désire protéger les investisseurs, mais qu'il ne veut cependant pas leur donner le droit d'intenter des actions ou autres recours en justice.

Comment suggère-t-il alors de protéger les investisseurs canadiens qui pourraient être traités de façon injuste et capricieuse par un gouvernement étranger? De toute évidence, ces investisseurs doivent avoir accès aux recours en justice.

* * *

● (1140)

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, lors de la conférence de l'APEC ce week-end à Mexico, 11 pays asiatiques, de même que l'Australie et les États-Unis, ont adhéré à une coalition visant à démanteler le groupe terroriste Jemaah Islamiyah qu'on croit responsable de l'attentat à la bombe qui a causé 200 morts à Bali.

Pourquoi le Canada n'est-il pas partie à cette coalition? Est-ce à cause du réflexe anti-américain des libéraux ou parce que les

libéraux empruntent une approche velléitaire à l'égard de certains groupes terroristes ici sur notre propre territoire?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Australie a demandé l'appui du Canada pour inscrire la Jemaah Islamiyah à titre de groupe terroriste auprès des Nations Unies. Nous avons examiné la demande. Comme vingt autres pays, y compris les États-Unis et certains pays d'Europe et d'Asie, nous avons transmis aux Nations Unies une lettre faisant état de notre appui.

Nous croyons que ce groupe sera ajouté à la liste de l'ONU d'ici la fin de la journée aujourd'hui; il sera alors automatiquement désigné par le Canada en vertu des règlements onusiens que nous avons nous-mêmes adoptés sur l'abolition du terrorisme.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux font enfin une volte-face avec laquelle nous sommes d'accord. Notre parti, notre chef et les Canadiens ont dû exercer de fortes pressions pour obtenir que les libéraux prennent cette décision. Nous perdons de l'influence à l'échelle internationale auprès de nombreux groupes; c'est le cas à l'OTAN parce que nous ne finançons pas adéquatement la défense nationale et c'est maintenant le cas à l'APEC parce que nous tardons à agir.

Le premier ministre acceptera-t-il de faire inscrire sur la liste les autres groupes que de nombreux Canadiens souhaitent voir inscrits, notamment le Hezbollah, un groupe terroriste? Va-t-il les ajouter à la liste?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je regrette, mais le député sera, semble-t-il, pris de court par la réponse. S'il avait appelé à l'avance, nous aurions peut-être pu lui apprendre que ses informations étaient erronées.

Nous avons, avec plusieurs autres pays, été des chefs de file dans l'inscription de diverses entités en vertu des règlements de l'ONU sur la suppression du terrorisme. Nous divergeons d'opinions sur la façon de le faire dans certains cas. Cependant, trois pays ont déjà inscrit le Hezbollah sur la liste, soit le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni. Nous avons fait exactement la même chose que le Royaume-Uni.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est le gardien d'un nombre inconnu de sites contaminés sur le plan environnemental. Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil de Trésor.

Compte tenu des conclusions récemment déposées par la commissaire à l'environnement et au développement durable, que fait le Conseil du Trésor pour s'assurer que tous les sites sont identifiés et qu'il y a une évaluation adéquate du coût de leur remise en état?

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le Conseil du Trésor a, par ses directives à l'intention des autres ministères, demandé à ces derniers de faire l'inventaire de leurs sites contaminés, et 85 p. 100 du travail est maintenant terminé et figure sur notre site Internet. En outre, plus de 100 millions de dollars par année sont maintenant octroyés par l'entremise des divers ministères pour assurer l'inventaire du reste des sites. D'ici le 1^{er} juillet 2003, nous prévoyons que 100 p. 100 des sites auront été identifiés et qu'un plan de remise en état sera en place.

*Questions orales***L'ÉTHIQUE**

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du vice-premier ministre, qui a déposé cette semaine le nouveau plan d'éthique du gouvernement.

Le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si ce plan couvre des situations où des parlementaires font la promotion de politiques gouvernementales qui servent leurs intérêts commerciaux?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, certaines situations peuvent être assez compliquées. Je ne veux donc pas donner une réponse sur-le-champ. Il y a toutefois une définition dans le code qui tente de couvrir les intérêts privés, y compris les intérêts pécuniaires personnels des parlementaires à titre d'intérêts qu'ils ne devraient pas promouvoir. C'est différent de la promotion générale des intérêts qui peuvent être de nature financière dans leur région, par exemple.

Je recommande à la députée de lire le code, et nous essaierons de veiller à ce que son application soit claire.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, permettez-moi alors de poser au vice-premier ministre une question concernant expressément le sénateur Kirby, qui vient de rendre public un rapport constituant une recette pour la privatisation et la commercialisation.

Compte tenu du fait que le sénateur Kirby est un membre actif du conseil d'administration d'Extendicare, une entreprise privée à but lucratif dans le domaine de la santé, le vice-premier ministre pourrait-il expliquer comment il se fait que le gouvernement est resté muet sur ce rapport et sur le conflit d'intérêts évident dans lequel se trouve le sénateur Kirby?

• (1145)

Le Président: Je ne crois pas que la question concerne la responsabilité ministérielle du gouvernement.

* * *

LA SANTÉ

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, le comité Kirby recommande de recueillir des fonds supplémentaires pour les soins de santé au moyen d'une prime nationale d'assurance-santé, et je cite:

—ces nouvelles recettes ne serviront qu'à une seule et unique fin. Elles serviront à financer les soins de santé dispensés aux Canadiens et uniquement à cela.

L'actuel ministre des Finances, son prédécesseur et le ministre des Transports ont tous déjà indiqué que le gouvernement était opposé au principe d'un impôt spécial. Ce dernier compte-t-il revenir sur sa position et mettre en place un nouvel impôt qui servira à financer les soins de santé?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison de rappeler que, de façon générale, nous n'avons jamais été favorables au principe de la création d'un impôt spécial et que nous pensons qu'il est préférable de recueillir des fonds que l'on répartira ensuite en fonction des priorités, telles qu'en décide le Parlement de temps à autre. Les recettes fiscales provenant d'une source particulière peuvent augmenter et, si elles sont liées à certaines dépenses, elles ne reflètent pas nécessairement des niveaux appropriés de responsabilité.

Cela dit, je suis disposé à prendre en compte les recommandations de MM. Kirby et Romanow. Je crois que les conclusions de la conférence des premiers ministres provinciaux seront intéressantes et

je suis impatient d'entendre les avis des députés sur la suite à donner à ces recommandations.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, le gouvernement consacre à la réfection des infrastructures routières moins de 10 p. 100 des recettes générées par la taxe sur l'essence et le carburant, et il dévalise la caisse de l'assurance-emploi qui est excédentaire, en y prélevant plus de 5 milliards de dollars pour effectuer des dépenses générales. Quelles assurances le gouvernement nous donnera-t-il que les recettes recueillies pour les soins de santé seront effectivement consacrées à la santé? Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire qu'il n'utilisera pas cet argent, destiné aux soins de santé, pour effectuer des dépenses générales propres aux libéraux?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans une certaine mesure, le député a illustré le problème que pose ce type d'impôt. Je présume, à l'entendre parler, que, d'après lui, les recettes générées par la taxe sur le carburant doivent être intégralement consacrées aux infrastructures routières. Nous ne savons pas si c'est suffisant, trop, ou trop peu, ou autre chose. Mais nous savons que les autoroutes sont essentiellement du ressort des provinces.

En envisageant la possibilité de prélever un impôt spécial pour la santé, nous devons trouver outre le moyen de rassurer la population quant à l'utilisation des fonds ainsi réunis, mais celui de leur prouver que ces fonds sont suffisants et qu'ils proviennent effectivement des recettes générées par cet impôt spécial, et de leur expliquer ce que nous ferons avec les nouvelles sommes qui seront recueillies grâce à cet impôt.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déclaré hier que l'article 111 du Règlement prévoit l'élection du commissaire à l'éthique par la Chambre des communes. En réalité, ce n'est pas le cas. Il prévoit plutôt que la mise en candidature de la personne proposée soit renvoyée à un comité. Au bout de 30 jours, la mise en candidature proposée est inscrite à la rubrique des affaires courantes. Une décision est alors prise sans qu'il y ait débat ou modification.

Il n'y a pas de véritable élection et les partis d'opposition n'exercent aucune influence réelle sur le résultat. Le gouvernement est-il prêt à s'engager à ce qu'il y ait une participation véritable de tous les partis à l'élection d'un commissaire à l'éthique?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais personne d'autre à la Chambre qui croit qu'une élection n'est pas un vote. La majorité d'entre nous pensent le contraire. Le député devrait reconnaître qu'en vertu du Règlement, la mise en candidature est soumise à la Chambre au bout de 30 jours afin que l'on puisse en faire l'examen. Il y a ensuite un vote. La personne est alors élue par la Chambre en fonction d'une majorité démocratique, selon des principes avec lesquels les gens d'en face ne semblent pas être familiers.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais donner une explication. Le député devrait peut-être se souvenir de l'époque où il était dans l'opposition. Il se rappellerait probablement de l'anxiété parfois ressentie lorsqu'il était débordé par une majorité gouvernementale. Ce choix sera celui d'une majorité gouvernementale et n'accordera pas aux partis d'opposition une véritable influence permettant de choisir une personne en mesure de statuer en leur nom.

Questions orales

La dernière chose dont nous ayons besoin, c'est d'un commissaire à l'éthique qui exerce les fonctions d'agent de limitation des dégâts pour les libéraux et qui attaque les députés de l'opposition. Vont-ils s'engager à accorder aux partis d'opposition une véritable représentation dans ce dossier?

• (1150)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je désire répondre à cette question le plus sérieusement possible. Oui, il faut qu'il y ait consultation avec les partis d'opposition. C'est manifestement le cas. Cela se déroulerait avant que le nom de la personne soit même mis aux voix à la Chambre des communes.

J'ajouterai toutefois que je ne recommanderais pas au gouvernement que les partis d'opposition aient la possibilité de s'opposer au choix d'un commissaire à l'éthique pour des motifs non liés aux capacités ou à la crédibilité de cette personne, par exemple. Je m'intéresse à des suggestions qui contribueraient à accroître la crédibilité du commissaire, y compris aux suggestions faites par le chef de...

Le Président: Le député de Charlevoix a la parole.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, malgré l'annonce d'un plan pour venir en aide aux travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre, les effets désastreux de ce différend commercial se multiplient, alors que les entreprises doivent se battre seules pour faire face à la crise.

Qu'est-ce que le ministre de l'Industrie attend pour offrir à ces entreprises des garanties de prêts, ce qui leur permettrait non seulement de maintenir des emplois, mais aussi de sauver leurs investissements en attendant la fin de la crise?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé un aide de plus de 246 millions de dollars afin d'aider les travailleurs, les collectivités et les entreprises touchés par ce conflit.

Je voudrais rappeler au député d'en face que cette aide s'ajoute aux 450 millions de dollars de prestations d'assurance-emploi qui ont déjà été versées aux travailleurs dans le secteur forestier, chaque année.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, qu'est-ce qui empêche le ministre de prendre ses responsabilités et de mettre de l'avant un programme de garantie de prêt, sachant que cette mesure bien ciblée ne s'opposerait pas aux règles de l'OMC?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député d'en face se trompe sur la question qu'il voudrait poser.

J'ai déjà énoncé à la Chambre ce que le gouvernement a déjà fait et ce qu'il a l'intention de continuer à faire. Je voudrais ajouter que les mesures annoncées par ce gouvernement aideront à s'assurer que les travailleurs ont les compétences dont ils ont besoin pour trouver et garder un emploi. Les compétences, je pense que c'est bien plus important que de leur prêter de l'argent; c'est leur donner plutôt les moyens de pouvoir trouver un nouvel emploi et de le garder.

[Traduction]

LES PRÊTS GOUVERNEMENTAUX

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, trois ministres de l'Industrie ont assuré à la Chambre que les prêts accordés par Partenariat technologique Canada seraient remboursés. Or, nous apprenons aujourd'hui que, selon les propres documents d'Industrie Canada, un tiers au plus des prêts sera remboursé.

Le gouvernement va-t-il finalement dire la vérité aux contribuables au sujet de ce système de sociétés parasites?

[Français]

M. Serge Marcl (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, il s'agit d'investissements et non pas de prêts. Grâce à ce programme, on incite les entreprises à mettre en application de bonnes idées canadiennes. Toutefois, ce qu'il faut comprendre, c'est que comme ce sont des investissements, ce ne sont pas des investissements à court terme. Pour ce qui est des rendements sur l'investissement, on va les avoir dans les années à venir.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les documents gouvernementaux révèlent qu'à la fin de janvier, seulement 2 p. 100 des prêts avaient été remboursés. Or, les documents internes du gouvernement, qui établissent des projections jusqu'en 2020, indiquent que, au mieux, un tiers seulement des prêts, investissements ou autres sera remboursé.

Est-il acceptable pour les contribuables canadiens, le Cabinet et le gouvernement de perpétuer ce système de sociétés parasites?

[Français]

M. Serge Marcl (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, on a toujours dit clairement à la Chambre et à tous les Canadiens que la majorité des projets du partenariat en sont encore à l'étape de développement et ne donneront pas lieu à des remboursements importants avant un certain nombre d'années.

Cela dit, les remboursements versés jusqu'à maintenant ont doublé chaque année depuis deux ans. Ils sont sur le point de doubler encore cette année et ils devraient également doubler au cours des deux prochains exercices financiers.

* * *

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déposé, mercredi dernier, un avant-projet de loi concernant l'éthique et un projet de code de déontologie pour les parlementaires.

Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quand seront dévoilés les autres éléments du plan en huit points du premier ministre, en particulier les changements concernant le financement électoral?

Questions orales

• (1155)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les députés se souviendront que le premier ministre a présenté, plus tôt cette semaine avec le ministre de l'Industrie, les cinquième et sixième volets du plan en huit points. Il reste deux éléments à venir dont l'un, qui concerne la fonction publique, sera dévoilé très prochainement.

Je travaille en étroite collaboration avec mes collègues, et j'aimerais présenter avant la fin de l'année, ou le plus tôt possible, des améliorations à la Loi électorale du Canada, pour donner suite à l'engagement pris par le premier ministre devant la Chambre de présenter un train de mesures concernant l'éthique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a cinq ans, le gouvernement s'était engagé à apporter des améliorations au programme du Collège de la protection civile du Canada, situé à Arnprior. Cet établissement forme des équipes d'intervention en cas de désastre.

Sur les 396 millions de dollars alloués expressément à la sécurité nationale après le 11 septembre, pas un cent n'a été dépensé pour apprendre à la police, aux pompiers et aux dirigeants municipaux comment protéger nos concitoyens.

Selon le *Arnprior News* de cette semaine, un membre du cabinet du premier ministre a confirmé que la fermeture du collège était imminente. Quand le ministre de la Défense nationale va-t-il exiger de son patron que les fonds destinés à la protection des Canadiens soient donnés à son ministère, afin de garder le collège ouvert?

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, dans le nouveau contexte de sécurité, le Collège de la protection civile du Canada apporte des améliorations à son programme de formation. Le budget de décembre réservait des sommes importantes à cette fin. Des progrès importants ont été faits, mais aucune décision finale n'a encore été prise. Nous examinons toutes les possibilités.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a refusé de reconnaître, hier, à la Chambre, que nos forces armées avaient besoin de plus de ressources.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Dans le discours qu'il prononçait aujourd'hui devant la Chambre de commerce de Toronto, le ministre a déclaré qu'il fallait dépenser plus que prévu, ajoutant que les forces armées perdraient leurs membres les plus compétents si elles ne disposaient pas d'un budget plus généreux.

Ma question au ministre des Finances est simple. Va-t-il injecter les 1,5 milliard de dollars que son ministre, le chef de la marine et d'autres demandent, afin que nos...

Le Président: Le vice-premier ministre.

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a fait état des hausses importantes dont a bénéficié le budget de la défense depuis un certain nombre d'années, soit environ 30 p. 100 en cinq ans.

Je prends note du fait que l'Alliance nous demande de dépenser davantage dans le secteur de la défense. Ce parti veut que nous transférons le coût de la sécurité aérienne aux contribuables et il refuse que nous augmentions les impôts pour financer les soins de

santé. Nous ferons de notre mieux pour réaliser la quadrature du cercle.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, M^{me} Ingrid Betancourt, ex-candidate aux élections présidentielles colombiennes et dont la soeur habite le Québec, est toujours prisonnière de la guérilla colombienne depuis son enlèvement le 23 février dernier. Des informations sur son état de santé chancelant démontrent l'urgence de sa libération.

Le ministre des Affaires étrangères est-il intervenu auprès des autorités colombiennes pour leur demander de reprendre le dialogue avec la guérilla en vue d'en arriver à un accord humanitaire qui permettrait la libération d'Ingrid Betancourt et quels en ont été les résultats?

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, le président élu Uribe était ici au mois de juin dernier. Nous avons soulevé avec lui cette question. Nous sommes très préoccupés par les rumeurs voulant que l'état de santé de Mme Betancourt se détériore. Elle est détenue avec 3 000 autres personnes, dont six anciens ministres du gouvernement. On insiste auprès du président Uribe pour que les FARC libèrent Mme Betancourt, considérant son état de santé probable, selon les rumeurs.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous avons célébré la Journée d'alphabétisation sur la Colline parlementaire. On sait que savoir lire et écrire est la clef du développement personnel.

Est-ce que le ministre pourrait informer la Chambre du rôle joué par le gouvernement du Canada afin d'appuyer les organismes d'alphabétisation, comme Alpha Laval, et s'assurer que tous les Canadiens aient les compétences nécessaires pour participer activement à l'économie du savoir?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de Laval-Est pour son excellente question et informer la Chambre que chaque année, nous investissons pas moins de 30 millions de dollars pour appuyer 500 projets d'alphabétisation dans l'ensemble du Canada.

Grâce à cet investissement, nous contribuons au développement du matériel d'apprentissage et nous facilitons l'accès aux programmes d'apprentissage, car les facilités de lecture, d'écriture et de calcul sont à la base de la réussite socio-économique du Canada. Ce sont des facteurs déterminants de la prospérité et de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

* * *

• (1200)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Recours au Règlement

Lorsque le pays a été frappé par les tempêtes de verglas, le gouvernement a agi avec diligence. Lors des inondations au Saguenay, le gouvernement est, encore une fois, intervenu rapidement. À l'heure actuelle, l'Ouest canadien traverse la pire sécheresse depuis la Crise de 1929. Pourtant, le discours du Trône n'a absolument pas fait mention de cet énorme désastre. Les programmes gouvernementaux existants, notamment le Programme transitoire du CSRN, sont tout à fait inadéquats.

Quand le gouvernement annoncera-t-il une mesure d'urgence...

Le Président: Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes a la parole.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le 20 juin, le premier ministre a annoncé l'injection de 5,2 milliards de dollars de fonds fédéraux additionnels pour assurer la croissance du secteur agricole canadien. Comme le sait le député, une part de 600 millions de dollars de ce nouvel investissement est destiné au compte de stabilisation du revenu net des producteurs, pour les aider à faire face à des difficultés particulières, comme la sécheresse. Cette année, près de 110 000 agriculteurs ont également souscrit une assurance-récolte dont les prestations atteindront une valeur de 2 milliards de dollars.

Enfin, nombre d'entre nous, y compris les collègues du député et moi-même, avons participé au programme Foin Ouest, une initiative bienveillante des Canadiens pour...

Le Président: La députée de Rimouski-Neigette-et-la Mitis a la parole.

* * *

[Français]

LES DROITS D'AUTEUR

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, le 4 octobre dernier, le Bloc québécois demandait au gouvernement que le rapport concernant les droits d'auteur soit référé au Comité permanent du patrimoine canadien, plutôt qu'à celui de l'industrie, des sciences et de la technologie, comme le voulait la rumeur.

Le leader du gouvernement peut-il informer la Chambre que la décision est prise et que ce rapport ne sera étudié par nul autre comité que celui du patrimoine canadien?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée pour son intérêt continu dans ce dossier et la représentation qu'elle fait auprès de la Chambre aujourd'hui.

Le gouvernement s'apprête à annoncer à quel comité parlementaire sera référé ledit rapport sous peu.

[Traduction]

The Speaker: La présidence a reçu un avis de recours au Règlement de la part du député de West Vancouver—Sunshine Coast.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DECLARATIONS MINISTÉRIELLES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour faire suite à d'autres observations que nous avons formulées au sujet des ministres ce matin, à Toronto, le ministre de la Défense nationale

a prononcé un discours important devant la Chambre de commerce de Toronto au sujet de la situation de nos forces armées. C'est le premier grand discours du ministre et à l'instar de beaucoup d'autres annonces gouvernementales, il a été prononcé à l'extérieur de la Chambre.

Comme tous les députés le savent, le rapport du Comité de la modernisation recommandait que ces annonces soient faites à la Chambre. Le rapport a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Cela ne semble rien signifier pour le gouvernement.

Hier, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le whip en chef du gouvernement a, avec l'appui d'une bande de secrétaires parlementaires, bloqué une motion pour permettre des votes au scrutin secret aux comités. Ils ont prétendu que ce processus donnerait de moins bons résultats. Je me suis offusqué de cette remarque, comme le Président devrait peut-être le faire.

Les dirigeants d'en face ne sont pas intéressés par une réforme du Parlement. Nos vis-à-vis ne peuvent même pas respecter l'engagement qu'ils ont pris de faire les annonces à la Chambre.

Jusqu'à maintenant, les dirigeants du parti ministériel ont réussi à réduire à néant les efforts des députés qui veulent une véritable réforme du Parlement, mais maintenant, après neuf ans, il semble que nous soyons plus nombreux qu'eux.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député demande le respect du Règlement de la Chambre et ensuite, il parle d'un débat qui a eu lieu au comité et dont on n'a même pas encore saisi la Chambre. Le Président va sans doute reconnaître la contradiction qu'on retrouve dans la déclaration que le député vient de faire.

Tout d'abord, en ce qui concerne le discours prononcé par le ministre de la Défense nationale, c'était un discours fait par un ministre devant une chambre de commerce. Ce n'était pas l'annonce d'une nouvelle politique.

Ensuite, dans le rapport du Comité de la modernisation, on n'a jamais dit que les annonces gouvernementales seraient toujours faites à la Chambre des communes et que les ministres cesseraient de faire des discours dans tout le pays, et on ne s'attend pas à cela de la part des porte-parole de l'opposition non plus. Ce n'était pas l'objectif du processus de modernisation. Il s'agissait plutôt de faire plus de déclarations à la Chambre.

Nous en avons eu un excellent exemple avant-hier, lorsque le vice-premier ministre a prononcé à la Chambre un discours important qui a donné lieu à des interventions de tous les partis, certaines étant, selon moi, plus constructives que d'autres, au sujet de notre Code de déontologie. Tout cela s'est fait dans l'enceinte de la Chambre des communes.

Il y en aura un autre sous peu lorsque je présenterai les modifications à la Loi électorale dont j'ai parlé plus tôt durant la période des questions. Ce sont des faits.

Si cela peut aider le Président, je serais prêt à déposer le discours prononcé plus tôt aujourd'hui devant la Chambre de commerce de Toronto par le ministre de la Défense nationale. Je suis persuadé que monsieur le Président reconnaîtra qu'il ne renferme rien qui aille à l'encontre des règles ou des usages de la Chambre.

• (1205)

Le Président: La présidence s'est déjà prononcée sur cette question. J'ai dit très clairement que la présidence était d'avis que le rappel au Règlement du député de West Vancouver—Sunshine Coast n'était pas fondé.

Il mentionne le rapport du Comité sur la modernisation et, en cela, il a tout à fait raison. Si je me souviens bien, le rapport recommandait que les ministres agissent de la sorte, mais sans recommander que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié, ce qui permettrait au Président de se prononcer sur la question de savoir si oui ou non un ministre a manqué à ses obligations en faisant une déclaration à l'extérieur de la Chambre.

En l'absence d'une telle modification de nos usages ou du Règlement, je peux seulement dire que la coutume a toujours été que les députés et les ministres sont libres de faire des déclarations à la Chambre ou ailleurs. Ce n'est pas à la présidence de décider du bien-fondé de leur choix du lieu où ils font ces déclarations. En conséquence, je déclare que le rappel au Règlement n'est pas fondé.

La députée de Winnipeg-Centre-Nord, pour un rappel au Règlement différent.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais porter à votre attention mes préoccupations concernant le fait que vous ayez jugé irrecevable la question complémentaire que j'ai posée aujourd'hui au sujet du sénateur Kirby et du rapport sur la santé qui vient d'être rendu public.

La présidence se rappellera que ma question complémentaire avait simplement pour objet d'obtenir des précisions concernant la réponse du vice-premier ministre concernant le programme d'éthique. Sa réponse a été jugée recevable, mais ma question, par laquelle je cherchais à obtenir des précisions, a été jugée irrecevable.

La présidence n'est sans savoir que le gouvernement vient de déposer à la Chambre un code d'éthique qui touche directement non seulement les députés, mais également les sénateurs, et qui prescrit clairement la divulgation de tout conflit d'intérêts lorsqu'un député ou un sénateur a un intérêt privé dans une question dont sont saisies les Chambres du Parlement ou un comité.

Je crois que le Président s'apercevra que ma question était une demande de précisions sur le code d'éthique. Elle avait pour objet d'obtenir la réaction du gouvernement concernant les intérêts du sénateur Kirby dans une entreprise de soins de santé privée à but lucratif, à savoir Extencicare, et de demander au gouvernement de se pencher sur la validité d'un rapport déposé par ce sénateur, étant donné ce conflit d'intérêts.

Le Président: La question de savoir s'il y a ou non conflit d'intérêts ne peut être soulevée puisque le code de conduite n'a pas encore été adopté. Il me semble que la députée ne devrait pas poser cette question à un ministre, surtout pas à un ministre, puisque le code de conduite régit tous les parlementaires et que son application sera confiée à une personne de l'extérieur. À ce qu'il me semble, demander à un ministre si quelqu'un a enfreint un code qui n'est pas encore en vigueur relève entièrement de l'hypothèse et va certainement au-delà de la compétence du gouvernement.

D'après ce que je comprends, le programme qui a été présenté, et que je n'ai pas encore étudié en détail, fera partie du Règlement, tant de la Chambre que du Sénat, et ne relèvera donc pas du gouvernement. En fait, la question relève de la Chambre. Si tel était le cas, je ne vois pas comment une question adressée à un ministre pourrait être recevable et c'est pour ça que j'ai décidé que la question de la députée était irrecevable.

Affaires courantes

Je suis prêt à examiner les bleus quand ils seront prêts et, si je change d'avis, j'en ferai part à la Chambre, mais selon moi la question est tout à fait irrecevable et je n'ai eu aucune hésitation à le dire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

* * *

• (1210)

LOI SUR LA COMMERCIALISATION DE VIA RAIL

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-255, Loi concernant la commercialisation de VIA Rail Canada Inc.

—Monsieur le Président, voici de nouveau un projet de loi que j'ai déjà présenté et qui porte sur la privatisation de VIA Rail.

La société d'État VIA Rail est subventionnée au rythme d'environ un demi-million de dollars par jour et a récemment bénéficié d'une injection de capitaux de plus de 400 millions de dollars. Le ministre des Transports a admis que le secteur privé avait manifesté l'intention d'exploiter cette entreprise sans subvention. Le projet de loi veut remédier au problème fondamental suivant: l'État a tort de subventionner une entreprise qui livre concurrence à d'autres modes de transport du secteur privé.

J'espère que le gouvernement comprendra et reconnaîtra qu'il fait fausse route et qu'il appuiera le projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-256, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (conditions de versement).

—Monsieur le Président, encore dans ce cas-ci, je présente à nouveau un projet de loi que j'avais déjà présenté à la Chambre. Il vise à remédier à un grave problème pour les travailleurs de la santé et les employés des services d'intervention d'urgence au Canada, qui risquent souvent d'être exposés à des maladies infectieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

Il n'existe absolument aucune disposition prévoyant qu'on les avertisse si l'on découvrirait plus tard que les victimes dont ils s'étaient occupés étaient atteints de maladies infectieuses. Le projet de loi prévoit l'adoption d'un simple protocole permettant d'avertir ces travailleurs tout en protégeant la confidentialité des personnes qui étaient elles-mêmes contaminées et avec lesquelles ils sont entrés en contact.

Affaires courantes

J'espère que le gouvernement jugera bon d'approuver rapidement cette mesure pour le bien de tous ceux qui risquent leur vie pour protéger tous les Canadiens.

(Les motions sont réputées adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR L'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-257, Loi instituant les postes d'ombudsman et de vérificateur des premières nations chargés de prêter assistance pour les problèmes administratifs et financiers.

—Monsieur le Président, je suis fier de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi instituant les postes d'ombudsman et de vérificateur des premières nations chargés de prêter assistance pour les problèmes administratifs et financiers.

Ce projet de loi vise en premier lieu à instituer un poste d'ombudsman chargé de prêter assistance aux membres des premières nations qui considèrent avoir été traités d'une manière injuste ou déraisonnable. Tous les députés et tous les Canadiens ont accès à un ombudsman, mais pas les autochtones qui vivent dans les réserves. Ce projet de loi corrigerait la situation en accordant aux autochtones les avantages dont bénéficient les autres Canadiens.

Le projet de loi instituerait aussi un poste de vérificateur pour les premières nations, qui viendrait du bureau de la vérificatrice générale. Ce vérificateur serait chargé de procéder à la vérification dans les cas de collectivités devenues insolubles ou d'allégations de mauvaise gestion ou d'acte répréhensible.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-258, Loi modifiant le Code criminel (arrestation sans mandat).

—Monsieur le Président, ce projet d'initiative parlementaire est présenté de nouveau et concerne les arrestations sans mandat. Il fait fond sur des rencontres que j'ai eues avec des policiers de partout au Canada qui m'ont dit à maintes reprises qu'ils avaient besoin de plus de pouvoir pour faire respecter la loi et, partant, rendre la société plus sûre. Ils font en outre valoir ce point de vue sur la colline du Parlement quand ils viennent à Ottawa pour leurs congrès.

Cette mesure aiderait les policiers en leur accordant le pouvoir de faire des arrestations sans mandat dans le cas de personnes coupables de manquement aux conditions de probation ou de libération conditionnelle. À l'heure actuelle, les policiers ne peuvent qu'informer les agents des libérations conditionnelles, et il arrive fréquemment que d'autres crimes soient perpétrés entre temps. Le projet de loi préviendrait une telle chose.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-259, Loi modifiant le Code criminel.

—Monsieur le Président, le projet de loi est présenté à nouveau au nom des familles de Craig Powell, Amber Keuben, Brandy Keuben et Stephanie Smith qui ont tous perdu la vie instantanément lorsque leur voiture a été heurtée par un conducteur ivre. Ils revenaient d'un voyage de camping le 23 juin 1996 près de Morley, en Alberta.

Le conducteur ivre en question était Christopher Goodstone. Il a été accusé de quatre chefs de négligence criminelle causant la mort et d'un chef de négligence criminelle causant des blessures. Lors du procès, le juge était tenu par la loi d'appliquer l'article 718.2 qui stipule qu'il doit, dans la détermination de la peine, tenir en compte de la qualité d'autochtone de l'accusé. Nous sommes d'avis, tout comme les gens que nos représentants, que ceux qui commettent ce genre de crimes devraient purger leur peine peu importe qui ils sont. Nous devrions mettre un frein à ce genre de discrimination dans le Code criminel.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1215)

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite).

—Monsieur le Président, je présente de nouveau, aux termes de l'article 86.1 du Règlement, un projet de loi visant à modifier la Loi sur les produits dangereux. Le projet de loi assujettirait les cigarettes qui ne répondent pas aux normes d'inflammabilité au règlement qui donne la liste des produits interdits en vertu de la Loi sur les produits dangereux. La conséquence, c'est que des fumeurs négligents ou qui s'endorment en fumant ne pourraient plus provoquer des incendies.

De simples changements aux normes d'inflammabilité pourraient sauver des dizaines de vies et permettre d'éviter des pertes de millions de dollars causées par la négligence des fumeurs. J'espère donc que la Chambre jugera bon d'adopter le projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Français]

Le vice-président: La présidence est d'avis que ce projet de loi est dans le même état où était le projet de loi C-236 au moment de la prorogation de la première session de la 37^e législature. En conséquence, conformément à l'article 86.1 du Règlement, le projet de loi sera inscrit au bas de la liste des affaires dans l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS**LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES**

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente trois pétitions distinctes au nom des bonnes gens de Dauphin—Swan River.

La première pétition demande au gouvernement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes afin de trouver les thérapies nécessaires pour guérir les maladies dont souffrent les Canadiens.

Affaires courantes

● (1220)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, la deuxième pétition exhorte le gouvernement à protéger nos enfants en prenant toutes les mesures voulues pour que soient bannies toutes les productions qui promeuvent et exaltent la pédophilie et les activités sadomasochistes avec des enfants.

LA JUSTICE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC): Monsieur le Président, la dernière pétition, signée par des centaines de personnes, exhorte le Parlement à faire appliquer les lois canadiennes pour ceux qui tirent avantage de leur statut et enfreignent les lois fédérales puissent être tenus responsables de leurs actes. Cette pétition porte sur la pêche au filet sans restriction pour les autochtones. Les pétitionnaires sont d'avis que le système de justice doit être le même pour tous les Canadiens.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour déposer des pétitions réunissant plus de 5 000 signatures de Canadiens de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley. Les pétitionnaires veulent que la Chambre sache que la très nette majorité de Canadiens condamne la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué les dispositions législatives actuellement en vigueur sur la pornographie juvénile de façon à ce qu'il soit explicite qu'une telle exploitation sexuelle des enfants sera vivement réprimée.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout matériel faisant la promotion et la glorification de la pédophilie ou d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants. J'appuie toutes ces pétitions.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence doit rappeler à la Chambre qu'il est contraire à notre Règlement de s'associer ou de se dissocier d'une pétition et qu'on doit en fait déposer les pétitions sans faire de représentation pour ou contre. Je voulais simplement rappeler ce bon article du Règlement aux députés.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de la circonscription que je représente, Burnaby—Douglas, ainsi que par des habitants du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Je salue en particulier Iris Schwenneker, dans ma circonscription, pour sa participation à cette pétition portant sur la recherche éthique sur les cellules souches.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que des centaines de milliers de Canadiens sont atteints de maladies débilitantes telles que la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, la dystrophie musculaire et les lésions de la moelle épinière. Ils sont en faveur de la recherche éthique sur les cellules souches, car elle se révèle prometteuse pour le traitement et la guérison de telles maladies. Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'axer son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches adultes en vue de la découverte des traitements et des thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je présente trois pétitions signées par des Canadiens, notamment des habitants de Mississauga-Sud, la circonscription que je représente.

La première porte sur le syndrome d'alcoolisme foetal. Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le syndrome d'alcoolisme foetal et d'autres malformations congénitales associées à la consommation d'alcool peuvent être entièrement évités. Ils précisent également que la consommation d'alcool affaiblit les facultés des opérateurs de machines et des conducteurs de véhicule automobile. Les pétitionnaires réclament donc que le Parlement rende obligatoire l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur les contenants de boissons alcoolisées.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): La deuxième pétition, monsieur le Président, a trait à la définition du mariage. Elle porte elle aussi la signature de nombreux Canadiens, dont des habitants de ma propre circonscription, Mississauga-Sud. Les pétitionnaires veulent exprimer à la Chambre leur opposition à la redéfinition du mariage. Ils prient donc le gouvernement de bien vouloir défendre la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): La troisième pétition, monsieur le Président, concerne la recherche sur les cellules souches. Elle renferme également les signatures de nombreux Canadiens, y compris de résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud. Les pétitionnaires veulent seulement exprimer leur appui à la recherche éthique sur les cellules souches, qui se sont déjà avérées très prometteuses pour le traitement de certaines maladies.

Ils soulignent également que les cellules souches non embryonnaires, également désignées sous le nom de cellules souches adultes, ont beaucoup fait progresser la recherche et que, contrairement aux cellules souches embryonnaires, elles n'entraînent pas de rejet immunitaire et ne posent pas de problèmes d'éthique. Ils prient donc le Parlement d'appuyer les mesures législatives en faveur de la recherche sur les cellules souches adultes, dans le but de trouver des thérapies et des traitements efficaces.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ajoute aujourd'hui 73 noms à la pétition des gens de ma circonscription, de Sherwood Park, au sud, jusqu'à Newbrook, au nord. Nombreux sont ceux qui nous disent qu'il faut mettre fin à la pornographie juvénile. Les pétitionnaires déplorent l'inaction du gouvernement, qui ne prend pas de mesures significatives pour régler le problème. Voilà de quoi retourner cette pétition, que je suis très fier de présenter au nom des pétitionnaires.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

M. Jacques Saada: Monsieur le Président, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour l'adoption de la motion suivante.

«Que le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles soit autorisé à tenir une réunion d'organisation conformément à l'article 106(2) du Règlement, le lundi 28 octobre 2002, à 15 h 30, et que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne et le Comité permanent de la défense nationale et anciens combattants soient aussi autorisés à tenir des réunions d'organisation, conformément à l'article 106(2) du Règlement, mardi, soit le 29 octobre 2002, à 9 h 30.»

• (1225)

Le vice-président: Est-ce que le whip adjoint du gouvernement a le consentement de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui au débat sur la motion de renvoi au comité du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, avant sa deuxième lecture.

En 2001, le Comité de l'industrie, composé de députés de tous les partis, a étudié la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et y a proposé des modifications. Je suis ravie d'apprendre que le gouvernement veut renvoyer le nouveau projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes directement au comité avant la deuxième lecture, afin que tous les députés puissent l'examiner, en discuter et y proposer des modifications.

Je veux aujourd'hui me concentrer sur les détails du projet de loi C-15. Il vise à faire d'un système qui fonctionne déjà bien un système qui fonctionnera beaucoup mieux. Il fait fond sur l'expérience acquise jusqu'à maintenant en ce qui a trait à l'enregistrement des lobbyistes au Canada afin de construire un système encore meilleur. Le projet de loi comprend naturellement quelques modifications de forme. Mais ce qui est important, c'est le changement qu'il propose en ce qui concerne trois points importants. Permettez-moi de commenter chacun d'eux.

Il faut d'abord clarifier le genre de lobbying que couvre la loi et qui doit s'enregistrer comme lobbyiste conformément à la loi. La loi telle qu'elle est formulée à l'heure actuelle précise bien que les gens qui tentent d'influencer le gouvernement en tant que simples citoyens ou membres de quelque groupe bénévole sans être rémunérés pour influencer le gouvernement ne sont pas visés par la loi. La loi s'applique uniquement aux personnes qui tentent d'influencer le gouvernement dans le cadre d'un emploi rémunéré. Il peut s'agir de consultants qui exercent des pressions au nom d'autres clients ou d'agents de liaison du gouvernement, d'entreprises, d'associations ou d'organisations non gouvernementales. Ces personnes sont tenues de s'enregistrer. La question est de savoir quand il faut le faire et ce qui constitue du lobbying.

Conformément à la loi actuelle, est tenue de s'enregistrer toute personne qui s'engage à «tenter d'influencer» un titulaire de charge

publique. On craint que cette définition ne soit trop vague pour que la loi soit bien appliquée. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie l'a reconnu. Lorsque le comité a examiné ce projet de loi, en 2001, il a recommandé que la Direction de l'enregistrement des lobbyistes, le Bureau du conseiller en éthique et le ministère de la Justice effectuent des consultations sur cette question. Cela a été fait. Nous sommes saisis aujourd'hui des résultats de ces consultations.

Conformément au projet de loi, constitue du lobbying toute communication avec le titulaire d'une charge publique, un point, c'est tout. Le simple fait de communiquer oblige à s'enregistrer.

Tout dépend aussi évidemment de ce que l'on a à communiquer. Le projet de loi vise les communications concernant des projets de loi, règlements, orientations, programmes, subventions, contributions et contrats. Ces communications constituent du lobbying et le règlement est clair.

Par contre, si une personne appelle le titulaire d'une charge publique pour connaître des faits ou obtenir des renseignements, sans tenter de l'influencer, cela ne constitue pas du lobbying au sens de la loi.

Le projet de loi va encore plus loin, car il supprime quelque chose que le comité permanent considérait comme une échappatoire potentielle, à savoir l'exemption prévue si c'était le titulaire d'une charge publique plutôt qu'un lobbyiste qui établissait le contact. On estimait fondamentalement que, que s'il y avait tentative d'influence, cela ne faisait pas beaucoup de différence au bout du compte qui avait téléphoné le premier.

Cela a permis de clarifier ce qui constitue du lobbying conformément à la loi et aux critères d'enregistrement. Le projet de loi dissipera toute confusion qui risque de survenir lorsque des personnes qui devraient s'enregistrer ne le font pas. Cela contribuera grandement à rendre le système encore plus transparent.

Je voudrais maintenant passer à la deuxième modification la plus importante. Il s'agit de l'établissement d'un seul système d'enregistrement pour les personnes morales et les organisations sans but lucratif, de même que de critères d'enregistrement plus simples et de critères plus fermes de retrait du registre.

Tel qu'il est formulé à l'heure actuelle, le projet de loi prévoit deux systèmes distincts, un pour les personnes qui sont employées par des entreprises et un autre pour celles qui sont employées par des organisations sans but lucratif.

Dans le cas des entreprises, les exigences relatives à l'enregistrement s'appliquent dès qu'un employé passe au moins 20 p. 100 de son temps à faire du lobbying. Donc, normalement, seul le personnel chargé des relations avec les gouvernements et des hauts dirigeants peuvent devoir s'enregistrer. Dans le cas des groupes sans but lucratif, la situation est différente.

• (1230)

Le premier dirigeant d'un groupe sans but lucratif doit s'enregistrer pour le compte de son organisation si le personnel consacre en tout au lobbying 20 p. 100 du temps de travail d'un seul employé. Conformément au projet de loi C-15, toutes les organisations suivront le processus maintenant en place pour les groupes sans but lucratif, si le temps consacré au lobbying par les employés correspond à 20 p. 100 ou plus du temps de travail d'un seul employé de cette organisation, alors l'organisation doit s'enregistrer. Une seule norme s'applique donc à l'ensemble des organisations, qu'elles appartiennent ou non au secteur privé.

Initiatives ministérielles

Mais pour des raisons d'uniformité, il reviendra au premier dirigeant ou à son équivalent de s'enregistrer. En vertu de la loi, tout personne qui fait normalement du lobbying serait aussi inscrite, mais le premier dirigeant serait responsable de l'enregistrement de l'organisation. Il serait chargé de veiller à ce que son organisation respecte cette loi.

Il y a un autre élément lié au système d'enregistrement. Les règles sont plus claires en ce qui a trait à la fréquence à laquelle les lobbyistes-conseils doivent mettre à jour leur enregistrement. Le projet de loi prévoit qu'un lobbyiste-conseil doit s'enregistrer dans les 10 premiers jours après avoir été chargé d'une tâche ou d'un projet. Ces lobbyistes-conseils seraient aussi responsables de mettre à jour leur enregistrement tous les six mois.

Le troisième et dernier point majeur que je voudrais souligner porte sur une nouvelle disposition de la loi s'appliquant aux situations non spécifiées qui pourraient conduire à des infractions. Le projet de loi C-15 ordonnerait explicitement au conseiller en éthique de communiquer avec les autorités policières lorsqu'il soupçonne qu'il y a eu infraction à la loi d'après l'information obtenue dans le cadre de sa propre enquête sur des activités de lobbying. Il pourrait s'agir du Code criminel ou encore d'une autre loi fédérale ou provinciale. Le résultat est le même: l'obligation de communiquer avec les autorités policières.

Ce sont les principaux changements que le projet de loi apporterait à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Évidemment, il ne s'agit pas de seuls changements. Il y a ici et là des modifications de forme, dont certains élimineraient de petits problèmes de formulation ou des incohérences entre les versions anglaise et française de la loi. Cependant, le point clé est simple: le projet de loi C-15 rend le système d'enregistrement des lobbyistes du Canada plus solide, plus transparent et plus efficace.

Je demande donc instamment à mes collègues d'adopter rapidement cette motion de telle sorte que les propositions puissent être transmises au comité et discutées dans un contexte où tous les députés de tous les partis pourront faire des recommandations et examiner les dispositions de ce projet de loi.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de la députée sur le projet de loi, qui tend à modifier la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Le gros problème que pose le projet de loi est lié à la question de l'éthique: à qui reviendra-t-il de faire appliquer cette loi qui n'a aucun mordant? Au conseiller en éthique, qui est nommé par nul autre que le premier ministre et n'est comptable à personne sinon au premier ministre. C'est un grave problème.

Le gouvernement prétend intégrer cette loi à son nouveau train de mesures en éthique. Cependant, les députés de tous les partis de l'opposition et de nombreux députés ministériels ont demandé bien des fois au premier ministre de nommer un conseiller en éthique indépendant, un conseiller qui serait nommé non par le premier ministre et son cabinet, mais par la majorité des députés à la Chambre, car nous siégeons ici parce que les électeurs canadiens l'ont souhaité.

Cela se rapporte également à un problème plus important au Canada, soit l'absence de démocratie. Notre pays est dirigé par un roi qui siège au cabinet du premier ministre. Il ne nomme pas uniquement le conseiller en éthique, mais aussi tous les ministres. Il nomme les sénateurs et les juges de la Cour suprême. Il nomme les adjoints de tous les membres du Cabinet. La population serait renversée d'apprendre que les adjoints des ministres sont nommés par le cabinet du premier ministre. Ce n'est pas de la démocratie.

L'idéal serait que le gouvernement écoute les députés à la Chambre et applique des solutions propres à démocratiser le Parlement du Canada. Les Canadiens auraient alors voix au chapitre par l'entremise de leurs représentants élus. Ce ne serait plus la situation actuelle, où les ministres sont comptables au cabinet du premier ministre et doivent faire ce qu'il leur dit.

Le Cabinet n'a aucun pouvoir. Il est incapable d'appliquer des solutions pour s'attaquer sérieusement aux problèmes qui préoccupent les Canadiens. Qu'il s'agisse de soins de santé, d'économie ou d'environnement, les membres du Cabinet ne peuvent accomplir leur travail, dans l'état actuel des choses. Ils ne peuvent innover, si bonnes soient leurs idées, car ils reçoivent leurs ordres du cabinet du premier ministre.

Nous sommes aujourd'hui témoins, au Canada, d'un choc entre l'ancienne façon de faire de la politique et, il faut l'espérer, la nouvelle façon. L'ancienne consiste, pour le parti au pouvoir, à acheter les votes des Canadiens en dépensant de l'argent dans les circonscriptions et en privilégiant les personnes qui aident le parti et y injectent de l'argent. En retour, ils obtiennent des faveurs électorales une fois leur parti élu.

Cela s'est produit au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et au ministère du Développement des ressources humaines. C'est malheureusement aussi le cas à l'ACDI, où des sommes considérables, qui devaient servir à aider les plus pauvres un peu partout dans le monde, se sont retrouvées en grande partie dans les poches de Canadiens, chez nous. Les Canadiens seraient estomaqués d'apprendre que la majeure partie des fonds d'aide est, en fait, dépensée ici même, au lieu de servir à résoudre les graves problèmes de corruption, les conflits et le manque de ressources de base en soins de santé et en éducation qui affligent la plupart des pauvres dans le monde.

Nous ne voyons pas ce genre de chose dans l'industrie. Si le gouvernement voulait vraiment mettre en oeuvre des solutions efficaces pour l'industrie, et par conséquent propices à la création d'emplois, il réduirait les impôts. Il abolirait également les coûteuses restrictions qui empêchent les entreprises de progresser et de créer des emplois, ce qui nous permettrait de nous doter d'une assiette fiscale suffisamment généreuse pour financer les soins de santé et les autres programmes sociaux dont jouissent les Canadiens. Voilà une chose utile que devrait faire le gouvernement.

● (1235)

Ces dernières années, des scandales impliquant Enron, Livent, la firme comptable Andersen et de nombreuses autres sociétés ont mis au jour le vol massif, c'est la seule expression qui convient, des épargnes de la classe moyenne. Quelques individus ont volé des milliards de dollars de l'épargne et de l'argent que les gens de la classe moyenne, des pauvres et aussi des riches avaient accumulés ces dernières années. Et ils ont agi en connaissance de cause. Nous n'avons pas, au Canada, de système pour protéger l'argent et les épargnes durement gagnés des Canadiens. Cette situation rejoint la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, et je vais expliquer comment.

Initiatives ministérielles

Nous devons avoir une loi qui puisse protéger les Canadiens contre le vol de leurs épargnes durement gagnées par des rapaces comme les sociétés que j'ai nommées et bien d'autres. Ces actions ont eu des répercussions considérables. Elles ont causé la perte d'emplois et de capitaux, ébranlé la confiance des gens et perturbé les marchés boursiers. Cette situation a entraîné un recul marqué de notre économie et cela, à cause d'un petit groupe d'individus qui ont volé l'argent d'honnêtes investisseurs chez nous et au sud de la frontière.

Comment prévenir ce genre de choses? En adoptant des dispositions qui protégeront les gens contre ce type de criminalité en col blanc. Nous devrions nous inspirer de la loi Sarbanes-Oxley, qui a été proposée en 2002 aux États-Unis. Ce volumineux texte de loi compte 1 100 pages et 11 parties.

Je voudrais soulever quelques grandes questions. La première, c'est que le gouvernement devrait établir un conseil indépendant de surveillance de la vérification au Canada pour les titres. Deuxièmement, il devrait accroître les sanctions imposées à ceux qui enfreignent les règles, afin que ceux qui volent de l'argent soient davantage punis. Troisièmement, il devrait exiger que les entreprises divulguent plus rapidement et de façon beaucoup plus large leurs résultats financiers. Quatrièmement, il devrait faciliter les recours pour les actionnaires lésés.

Les Canadiens seraient scandalisés d'apprendre que nous sommes l'un des très rares pays industrialisés où les vérificateurs établissent les règles comptables. Cela revient à mettre le loup dans la bergerie. C'est la situation actuelle. Nous avons un système qui ne protège pas suffisamment les investisseurs et ne prévoit pas les contrôles appropriés.

Voici les choses que le gouvernement pourrait prévoir dans une loi pour protéger les investisseurs et, du même coup, les épargnes des Canadiens. Premièrement, il doit y avoir un conseil public de surveillance de la comptabilité qui est tout à fait indépendant de ceux qui s'occupent des titres. Deuxièmement, il doit y avoir un vérificateur indépendant pour analyser les problèmes. Troisièmement, il faut prévoir un code de responsabilités des entreprises qui est transparent et applicable. Quatrièmement, on doit mettre en place un système amélioré de publication des résultats financiers. Cinquièmement, il faut pouvoir compter sur un système qui précise clairement les règles sur les conflits d'intérêts. Sixièmement, il doit y avoir un système de reddition de comptes pour que les entreprises soient tenues responsables des fraudes. Septièmement, on doit avoir un système d'application de sanctions pour les crimes d'affaires. Huitièmement, les déclarations de revenus des entreprises doivent être plus claires et plus transparentes. Neuvièmement, notre système juridique doit renfermer des dispositions sur la responsabilité des entreprises en cas de fraude.

En terminant, s'il voulait vraiment avoir un système plus responsable et transparent qui protège la population et permet à la Chambre de s'acquitter de son travail et, du même coup, donne aux parlementaires la possibilité de défendre les intérêts de la population canadienne—les gens qui nous envoient ici et qui paient nos salaires—le gouvernement mettrait en oeuvre un ensemble de solutions. On pourrait ainsi démocratiser la Chambre des communes.

Il serait notamment question d'une loi sur l'enregistrement des lobbyistes renfermant un code de déontologie clair pour les lobbyistes et pour les députés. Il y aurait également une loi sur la régie des entreprises visant les sociétés privées. Les investisseurs sauraient exactement ce qui se passe. Les états financiers seraient transparents et dignes de foi et représenteraient vraiment la situation de l'entreprise.

Si nous avons cela, nous aurions une économie plus saine et une démocratie plus forte.

• (1240)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, pour qui j'ai énormément de respect, me fait bondir lorsqu'il attaque en même temps les gouvernements, le Parlement et la démocratie dans cet endroit.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada est une des démocraties les plus anciennes dans le monde. Le Canada était une démocratie lorsque l'Europe était gouvernée par des monarques et des dictateurs. Nous avons un des territoires les plus grands qui soient en même temps qu'une grande diversité ethnique. Notre pays a deux langues officielles. Le monde entier sait que le Canada est la démocratie la plus admirée et une des plus réussies de la planète.

Se plaignant de l'absence de démocratie, le député invoque le fait que le premier ministre nomme des hauts fonctionnaires du gouvernement. Comment voudrait-il que les choses se passent? Le premier ministre est élu. Le député souhaite-t-il que des personnes non élues nomment ces fonctionnaires?

Cela me fait sortir de mes gonds, parce que nous avons une démocratie, qui plus est, la meilleure au monde. Le gouvernement nomme les hauts fonctionnaires parce qu'il a été élu majoritairement pour agir ainsi.

Pour ce qui est du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, je ne reprendrai pas le débat tenu plus tôt dans cette enceinte, car je crois que tous s'entendent pour dire que le projet de loi dont la Chambre est saisie est bon. Selon moi, il n'y a aucune question litigieuse dans ce projet de loi, si bien que celui-ci devrait suivre son cours et être adopté.

Pourtant, je suis d'accord avec le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, député de l'opposition, je le signale, qui dit que le projet de loi ne va pas assez loin. Je suis déçu que, lors de l'examen de ce projet de loi, nous n'ayons pas saisi l'occasion de le renforcer et de préciser davantage le mode d'intervention et d'influence des lobbyistes auprès du gouvernement.

Mon lien avec ce projet de loi remonte à 1994, lors de son examen, au moment où j'étais membre du Comité de l'industrie. J'ai dit, et j'ai répété à maintes occasions au cours des années qui se sont écoulées depuis, que la faiblesse de ce projet de loi se situait au plan de la transparence prévue, en cela qu'il prévoit la communication des noms des lobbyistes auprès du gouvernement sans prévoir la communication de ceux auprès de qui ces lobbyistes interviennent au gouvernement.

À titre d'ancien journaliste, et de député d'ailleurs, je ne m'intéresse pas tant à ceux qui exercent des pressions comme à ceux sur qui ils les exercent. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'avoir recours à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et à la Loi sur l'accès à l'information, tout particulièrement dans le dossier sur la cruauté envers les animaux, ou projet de loi C-15B, parce que je craignais que certaines politiques mises en oeuvre viennent des lobbyistes. Je voulais savoir non seulement qui exerçait des pressions sur le gouvernement, mais aussi qui réagissait à ces pressions. J'ai pu constater que c'était le Fonds international pour la défense des animaux qui exerçait des pressions, mais je n'ai pas réussi à comprendre comment il accédait au gouvernement.

Initiatives ministérielles

Le problème, et c'est un problème grave, n'est pas de savoir si les lobbyistes communiquent avec les hauts fonctionnaires, les ministres ou les politiciens. Ce qui est plus dangereux, c'est lorsqu'ils arrivent à entrer en communication avec les fonctionnaires de rang moyen, avec ceux qui pourraient s'occuper de la préparation de documents d'orientation qu'ils transmettront aux échelons supérieurs. Il n'y a aucune façon de déterminer si ces lobbyistes se faufilent par la porte de derrière pour exercer des pressions sur les sous-ministres parce que des pressions ont été exercées.

L'une des propositions que j'avais faites à l'époque et à laquelle vous pouvez vous attendre, monsieur le Président, parce que je proposerai un amendement en ce sens en temps et lieu, soulignait que les fonctionnaires devraient tenir un registre des lobbyistes qui les abordent. C'est nous, et non les hauts fonctionnaires, qui devons savoir ce que ces lobbyistes font, comment ils établissent des contacts, quelle influence ils exercent sur les fonctionnaires de rang moyen et quelle est la portée de cette influence.

Je peux dire que, pour ce qui est du projet de loi sur la cruauté envers les animaux, je me suis grandement préoccupé des pressions indues qui me semblaient avoir été exercées, et des pressions exercées dans les coulisses auprès des fonctionnaires de niveaux inférieurs qui avaient une influence sur les gens d'en haut.

Un autre aspect dont nous devons tenir compte dans la mesure législative, que nous pourrions régler par une modification, a trait à ce dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire l'influence que les anciens députés, les ministres et les anciens fonctionnaires exercent sur le processus de lobbying.

● (1245)

Curieusement, quand le Comité de l'industrie s'est penché sur la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, en 1994, le président du comité s'est transformé en lobbyiste. Aujourd'hui, il fait des démarches auprès du gouvernement. Je puis citer d'anciens ministres et des hauts fonctionnaires qui en font autant.

Il n'y a pas d'inconvénient, à mon sens, à permettre à ces personnes de le faire. Elles sont dûment enregistrées en vertu de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Toutefois, dans le souci de favoriser la transparence et la bonne compréhension du processus d'élaboration des politiques gouvernementales, nous voulons savoir auprès de qui ils exercent leurs pressions. La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes ne prévoit rien à ce sujet. On peut savoir qu'ils exercent des pressions sur le ministère de la Justice ou sur le ministère de l'Environnement, mais on peut pas connaître l'identité de ceux à qui ils se sont adressés.

D'après moi, si les bureaucrates et les fonctionnaires étaient tenus d'établir un journal des lobbyistes qui les sollicitent, et j'entends par là une liste des appels, de la correspondance ou des sollicitations reçus, et si ces listes étaient mises à la disposition du grand public pour que l'on sache quels fonctionnaires font l'objet de telles sollicitations, nous comprendrions mieux le processus d'élaboration des politiques dans cette institution. Les parlementaires sont très préoccupés par le fait que des décisions sont prises et des pressions sont exercées de façon à donner l'avantage à ceux qui paient en toute légalité pour exercer une certaine influence, et à désavantager ceux qui représentent à la Chambre les Canadiens et les points de vue des Canadiens. C'est un changement de taille que j'effectuerais.

Je l'avais en fait proposé en 1994 et le gouvernement y avait réagi en indiquant qu'on alourdirait beaucoup trop la tâche des fonctionnaires en leur demandant de tenir à jour la liste des lobbyistes qui les sollicitent. J'affirme que, dans les huit années écoulées depuis, la technologie informatique a évolué à si grands pas qu'il ne serait pas très difficile de dresser de telles listes. Je reçois et

consigne régulièrement les appels qui parviennent à mon bureau de circonscription pour des raisons très valables.

Il y a plusieurs années, à l'époque où je travaillais au *Toronto Star*, il y avait un procédé qui est devenu beaucoup plus facile parce que nous avons maintenant l'électronique. Je ne comprends absolument pas pourquoi cela ne pourrait se faire. Si les représentants du gouvernement n'ont rien à cacher, et vraisemblablement ils devraient n'avoir rien à cacher, alors je crois que le gouvernement devrait prendre cela en considération. Je peux assurer à la Chambre que je compte présenter cet amendement.

Une dernière chose que je souhaite souligner est que le professeur Stanbury, au moment où il s'est présenté devant le comité en 1994, a déclaré qu'il serait très avantageux de savoir combien d'argent une organisation s'occupant de lobbying consacrait à une cause particulière. Ce n'est pas le lobbying et l'embauche des gens qui s'en occupent qui soulève tellement d'intérêt; ce que nous voulons vraiment savoir c'est combien d'argent ces personnes sont disposées à dépenser pour influencer les gens qui pourraient leur être utiles. Les députés n'ont aucun autre endroit que la Chambre pour tenter d'exercer une certaine influence, pour apporter des modifications aux mesures législatives et pour agir dans l'intérêt du public.

De leur côté, les lobbyistes, ou les organisations qui les engagent, ont beaucoup d'argent à consacrer à leur cause, et je pense que le public a le droit de le savoir si d'importantes sommes ont été utilisées pour influencer la politique publique.

J'espère que le comité et le gouvernement examineront ces deux modifications possibles avant que la Chambre soit de nouveau saisie du projet de loi.

● (1250)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de prendre la parole encore une fois à la Chambre pour traiter d'une question importante.

La question des lobbyistes et ce genre de mesure législative m'intéressent beaucoup depuis fort longtemps, essentiellement depuis mon arrivée à la Chambre, lorsqu'une de mes premières tâches consistait à siéger au comité que l'orateur précédent vient de mentionner. Moi aussi je trouve curieux que le président de ce comité soit devenu lobbyiste plus tard.

Je voudrais d'abord dire quelques mots au sujet de la motion à l'étude à la Chambre. Aujourd'hui, la plupart des intervenants ont parlé du projet de loi proprement dit, mais, si je comprends bien, la motion vise à renvoyer le projet de loi à un comité avant la deuxième lecture. Je voudrais faire quelques observations à cet égard, car je ne suis pas aussi friand de cette façon de faire que certains autres le sont.

Je crois que cette idée découle de l'expérience vécue par les libéraux avant qu'ils ne forment le gouvernement, lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir. À maintes reprises, le gouvernement conservateur a fait adopter précipitamment des projets de loi. Les libéraux semblaient ne pas exercer suffisamment d'influence, car, si un gouvernement présente un projet de loi, tout semble s'enchaîner à partir de ce moment-là, tout le monde acquiesce, le projet de loi est adopté et, en général, les modifications proposées par les partis d'opposition ne sont pas acceptées.

Initiatives ministérielles

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont déclaré vouloir faire quelque chose à ce sujet, ce qui est à leur crédit. Ils ont pensé, je crois que certains députés ont appuyé cette idée à juste titre, que si un comité pouvait participer à l'élaboration d'un projet de loi avant qu'il soit pour ainsi dire gravé dans la pierre, il y aurait davantage de possibilités de vraiment lui donner l'orientation désirée par les législateurs.

Je me penche brièvement sur ce processus parce qu'il nous a énormément déçus. En fait, il a limité les débats et le niveau d'influence. Nous estimons que, dans cette Chambre, au lieu de débattre du principe de la mesure législative, nous abordons immédiatement les détails. Lorsqu'un gouvernement est majoritaire, comme c'est présentement le cas, les comités sont dominés par une majorité des députés du gouvernement qui sont soit ignorés, soit forcés de suivre les directives du parti.

En définitive, cela ne fait aucune différence parce que les mesures législatives que le ministre et ses amis présentent sont adoptées de toute façon. Même si le comité présente d'autres propositions, le gouvernement fait des amendements. Il l'a déjà fait. Nous avons tous vu des cas où le gouvernement a pris la peine de faire des amendements pour anéantir tout le travail réalisé par un comité lors de l'étude d'un projet de loi.

Je faisais partie du Comité des finances lors de l'incident honteux où un membre, que nous avions persuadé par de bons arguments logiques d'appuyer un amendement que nous propositions, a été remplacé par le whip du gouvernement avant que l'amendement ne fasse l'objet d'un vote. À moins qu'on n'ouvre réellement les comités pour qu'ils puissent travailler vraiment librement, je trouve que ce processus de renvoi d'un projet de loi, que ce soit avant ou après la deuxième lecture, ne change vraiment pas grand-chose.

Autrefois, avant que je ne devienne député, j'estimais qu'on devrait interdire les lobbyistes. Je me demandais qui pouvait bien avoir besoin d'eux. Avant ma carrière de parlementaire, j'avais l'impression que les lobbyistes avaient uniquement pour fonction de chercher à influencer indûment les parlementaires afin qu'ils adoptent des lois ou accordent des contrats alors que cela devrait se faire au moyen d'un meilleur processus. Je suis encore de cet avis, jusqu'à un certain point, à l'égard de certains secteurs de lobbyisme.

• (1255)

Je ne sais pas s'il y a ici des gens qui ont lu l'article que j'ai rédigé pour le *Hill Times* il y a plus d'un an, sur le rôle des lobbyistes au Parlement. J'ai dit qu'il y a fondamentalement deux catégories de lobbyistes. L'une d'elles est très utile pour nous. À titre de député, je préfère être en rapport avec un représentant de l'industrie forestière, par exemple, plutôt qu'avec 2 000 travailleurs de cette industrie.

Il est bon que différentes organisations comme les chambres de commerce, la fédération des contribuables, des coalitions de citoyens ou des coalitions industrielles comme l'Association des fabricants de produits chimiques, déterminent les questions qui sont les plus importantes pour elles lors d'un congrès ou de leurs assemblées plutôt que de voir 2 000 organisations nous soumettre 100 questions différentes. Il est bon que ces organisations travaillent ensemble, qu'elles examinent ces 100 questions et qu'elles déterminent les six qui sont les plus prioritaires pour elles. Après avoir peaufiné leurs dossiers, leurs représentants peuvent ensuite nous les présenter à nous, parlementaires. Ces dossiers ont alors plus de poids et d'impact et, par conséquent, le Canada peut devenir un meilleur endroit où vivre parce que nous pouvons résoudre les problèmes les plus importants que les différentes organisations nous ont soumis.

Dans une certaine mesure, cela vaut aussi pour d'autres lois. Dans le cas de certaines questions sociales, par exemple, nous traiterions

non pas avec de nombreuses organisations, mais avec le groupe qui les représente toutes.

C'est là le bon côté de la chose. Toutefois, il y a aussi un mauvais côté. Les lobbyistes ne se contentent pas toujours de fournir de l'information et peuvent commencer à exercer de fortes pressions sur des parlementaires, surtout des membres du Cabinet, des sous-ministres ou d'autres bureaucrates qui peuvent tellement influencer les décisions.

En outre, un lobbyisme à rebours, que je trouve plutôt bizarre, est entré en jeu avec le présent gouvernement, comme lorsque le premier ministre a téléphoné au président de la Banque de développement du Canada. C'est du lobbyisme à rebours lorsque le premier ministre use de son pouvoir pour essayer d'influencer les décisions d'un pseudo-organisme public. Il faudrait aussi réglementer, dénoncer ou supprimer ce genre de choses.

Dans la mesure du possible, on devrait prendre des décisions en se fondant sur des critères objectifs. Les décisions varient selon que ces critères sont satisfaits ou non. L'identité de la personne ayant exercé des pressions pour le compte de quelqu'un d'autre ne devrait pas compter; seuls les faits devraient compter. J'aimerais que le lobbying soit contrôlé sous ce rapport également.

Le programme d'éthique proposé par le gouvernement actuel me préoccupe vraiment. Il semble se concentrer sur les simples députés. Je ne me souviens d'aucune affaire fâcheuse impliquant un simple député qui ait été portée à l'attention des Canadiens. Mais il y en a eu plusieurs qui mettaient en cause des personnes qui détiennent le vrai pouvoir. Le programme ne semble pas s'attaquer pas aux vrais problèmes.

Je suis heureux d'avoir la chance d'intervenir sur ce sujet. Nous allons évidemment exercer le plus d'influence possible au sein du comité. Je prie seulement le gouvernement et les gens qui prennent les décisions en bout de ligne de bien vouloir tendre l'oreille à ce qui se dit au comité, à écouter les observations des témoins et à réfléchir sérieusement au projet de loi C-15, afin que celui-ci, une fois qu'il aura force de loi, contribue véritablement et efficacement au bien-être des Canadiens.

• (1300)

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le renvoi au comité, avant la deuxième lecture, du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes.

Dans ce débat sur le projet de loi C-15, j'aimerais adopter un point de vue plus global. La discussion a, comme il se doit, largement porté sur les détails du projet de loi et l'éthique du lobbying. C'est facile à comprendre. La notion de lobbying est étroitement liée aux modalités du processus décisionnel du gouvernement.

Cela dit, il convient de parler un peu des réalités du lobbying. Il convient de dire comment le projet de loi C-15 et tout le système d'enregistrement des lobbyistes servent à favoriser la transparence et la confiance dans notre gouvernement.

Initiatives ministérielles

Commençons par une réalité fondamentale. Le lobbying est un phénomène courant pour le gouvernement et il n'est pas intrinsèquement mauvais. Lorsque mes électeurs communiquent avec moi pour s'informer des projets de loi ou donner leur opinion sur les programmes gouvernementaux, ils font du lobbying. Lorsqu'une entreprise de ma circonscription me demande quel sera l'impact d'une décision sur ses intérêts et sur les emplois des gens que je représente, elle fait du lobbying. Lorsqu'une organisation communautaire communique avec moi pour commenter les politiques gouvernementales, elle fait du lobbying.

Il y a tout simplement que les décisions gouvernementales touchent de nombreux aspects de la vie de tout le monde. En saine démocratie, les gouvernements ne devraient pas prendre de décisions dans le vide. Il y a lobbying quand des gens essaient de communiquer de l'information relative aux décisions du gouvernement à ceux d'entre nous qui pouvons nous en servir. Quand les gens disent que «le lobbying est mauvais», que veulent-ils dire en réalité? Ils soutiennent sans doute que les fonctionnaires, les membres du Cabinet ou même les parlementaires connaissent tellement bien toutes les conséquences possibles de tous les règlements, lois, politiques ou programmes qu'il n'est pas nécessaire de connaître l'avis de qui que ce soit d'autre. Ils soutiennent sans doute que nous devrions prendre les décisions sans aucun contact avec l'extérieur. Il n'en est rien.

Les gens qui participent à la prise des décisions au gouvernement ont besoin de savoir ce qu'en pensent les gens qui voient les choses selon d'autres perspectives et qui ont d'autres informations et d'autres idées. Il est absurde de dire que les décideurs et les gens qui contribuent à mettre les idées au point à leur intention devraient être isolés dans quelque tour d'ivoire quelque part. Voilà pourquoi le lobbying est une réalité pour le gouvernement et le sera toujours.

Je viens de répliquer au genre de discours sans nuance que nous avons déjà entendus sur ce sujet. Je sais que, quand on les force à réfléchir, les députés d'opposition admettent que le lobbying est un fait essentiel de la vie gouvernementale et un exercice légitime et habituellement utile. Je crois même que nous nous accordons à penser qu'il ne s'agit pas de savoir si le lobbying est bien ou mal, mais comment donner de la transparence à cette activité. Il s'agit de faire ce qui a du bon sens et ce qui est nécessaire pour que les Canadiens sachent qui communique avec les titulaires de charges publiques, qu'il s'agisse d'élus ou de fonctionnaires. C'est ce que fait la loi existante sur l'enregistrement des lobbyistes. C'est pourquoi le projet de loi C-15 lui permettra de faire encore mieux.

Le gouvernement a modifié le système légué par l'ère Mulroney de manière à ce qu'il soit conforme aux souhaits des Canadiens et à ce qu'ils méritent. Ce système, je le rappelle, faisait bien peu de chose pour en finir avec les accords conclus en secret par des gens qui ne respectaient guère le principe de transparence. Ce système, nous l'avons ramené à la lumière.

C'est pourquoi nous avons un système qui s'applique aux gens qui sont payés pour faire du lobbying, et non à ceux qui remplissent leurs responsabilités en tant que citoyens s'intéressant à la politique gouvernementale. L'accent est mis là où il faut, c'est-à-dire sur les gens qui sont payés pour faire du lobbying, qu'il s'agisse de consultants faisant du lobbying pour quelqu'un ou de lobbyistes qui sont des employés réguliers d'une entreprise, d'une association ou d'un organisme sans but lucratif.

Après avoir promis aux Canadiens durant la campagne électorale de 1993 que nous le ferions, nous sommes venus au Parlement en 1995 pour améliorer le système d'enregistrement des lobbyistes que

nous avait légué le gouvernement précédent et que nous avons considérablement amélioré.

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes que le Parlement a adoptée en 1995 et qui est entrée en vigueur un an plus tard était fondée sur quatre principes. Le premier énonce qu'un accès libre et ouvert au gouvernement est une importante question d'intérêt public. Le deuxième reconnaît que le fait de faire du lobbying auprès de titulaires de charges publiques est une activité légitime. Le troisième énonce clairement qu'il est souhaitable que les titulaires de charges publiques et le public sachent qui tentent d'influencer le gouvernement. Le quatrième souligne qu'un système d'enregistrement des lobbyistes rémunérés ne devrait pas nuire à l'accès libre et gratuit au gouvernement.

L'idée, c'est de jeter de la lumière sur le lobbying, de montrer qui fait du lobbying, au profit de qui et à quelle fin. Le public a le droit de savoir ces choses-là parce que les politiques gouvernementales le concernent. Cette démarche souligne le fait que si tout le monde peut voir ce qui se passe, y compris les lobbyistes représentant toutes les parties, on peut alors avoir la certitude que le lobbying est une activité qui ne se déroule pas dans l'ombre, mais qu'il est une activité suffisamment légitime pour se dérouler au vu et au su de tous.

Par exemple, le député de Red Deer, qui est le nouveau porte-parole de l'Alliance pour l'environnement, a récemment expliqué pourquoi son parti s'oppose à l'accord de Kyoto. Selon le *National Post* du 5 avril, il a dit: «Je pense que cela aidera notre campagne de financement.» Les Canadiens voudraient bien savoir qui fait du lobbying pour l'Alliance canadienne là-dessus.

● (1305)

Bien sûr, il ne suffit pas que les lobbyistes s'inscrivent et que l'information soit disponible. Il faut qu'elle soit le plus facilement accessible possible. C'est l'un des points forts du processus que notre gouvernement a instauré. Si quelqu'un veut savoir qui fait du lobbying pour qui et à quel sujet, il lui suffit de consulter Internet.

Le système d'enregistrement des lobbyistes a été l'une des premiers services fédéraux disponibles en direct. Tous les formulaires sont là et environ 98 p. 100 des enregistrements se font en ligne. Il ne s'agit pas uniquement de faciliter le plus possible l'enregistrement des lobbyistes. C'est aussi une mesure importante qui facilitera la tâche aux Canadiens qui cherchent de l'information sur les lobbyistes.

Le système fonctionne-t-il? Bien sûr. C'est ce que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a conclu l'an dernier. Permettez-moi de citer à la Chambre ce que le rapport dit de la loi:

[...] elle pourvoit exactement au genre de transparence envisagé au moment de son adoption [...] on peut découvrir qui fait du lobbying auprès de quel ministère, et de quoi on discute exactement.

Le système pourrait-il mieux fonctionner? Bien sûr. Le projet de loi C-15 vise justement à l'améliorer. Il s'inspire des conseils du comité permanent, des études et recherches faites sur la question. Il cadre avec l'engagement général que le premier ministre a pris de renforcer la confiance des Canadiens dans nos institutions publiques par son plan d'action en huit points sur l'éthique du gouvernement.

J'estime que mon collègue devrait étudier sérieusement le lobbying au Canada, prendre conscience de la question de la transparence et appuyer un projet de loi qui renforcera encore une loi déjà solide.

Initiatives ministérielles

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai quelques brefs commentaires à faire avant la fin de ce débat. Toute la matinée, j'ai entendu les commentaires qui ont été formulés de notre côté et du côté du gouvernement relativement à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Je trouve très intéressant de faire le parallèle entre cette mesure législative et celle portant sur l'enregistrement des armes à feu qui a été mise en application en 1995. Cette dernière mesure devait permettre d'exercer un contrôle sur les armes à feu. En donnant certaines étiquettes aux projets de loi, ou en les décrivant d'une certaine façon, le gouvernement tente de donner au public l'impression que c'est à quoi ils doivent servir. Dans ce cas, il a donné l'impression qu'il s'agissait d'une certaine forme de contrôle sur les armes à feu. Lorsque les députés ont examiné les choses de plus près, ils se sont rendu compte que cela n'avait rien à voir avec le contrôle des armes à feu. Il ne s'agissait que d'un exercice bureaucratique.

Et maintenant, le gouvernement dépose cette loi sur l'enregistrement des lobbyistes dans le cadre d'un ensemble de mesures éthiques, comme si cela avait quelque chose à voir avec l'éthique. Encore une fois, l'étiquette qu'on lui accole n'a rien à voir avec le contenu du projet de loi.

En 1995, je me suis demandé comment on pouvait s'opposer à la mesure portant sur le contrôle des armes à feu. Puis, lorsque je me suis penché sur le contenu réel du projet de loi, je me suis rendu compte qu'il ne s'agissait que d'un processus d'enregistrement. Tout ce que cela signifiait, c'est qu'on voulait mettre un morceau de papier à côté de toutes les armes à feu au pays.

Peut-être que cela ne fera que permettre à certains lobbyistes d'afficher un bout de papier sur le mur de leur bureau. Mais comment ce bout de papier empêchera-t-il les activités qui se mènent en coulisses à l'abri de tout souci d'ordre éthique? Je ne crois pas que la mesure offre quelque garantie que ce soit à cet égard.

Comment pouvons-nous être contre un train de mesures efficaces en matière d'éthique? Nous ne le pouvons pas et nous ne le ferions pas, mais les dispositions sur l'enregistrement des lobbyistes ne riment aucunement avec la prévention des abus.

J'ai une question à poser. Comment le fait d'afficher un bout de papier sur un mur de son bureau empêche-t-il un lobbyiste d'exercer des pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci donne un traitement de faveur à une certaine corporation, à une certaine personne ou à un certain groupe? Cela ne nous apprend aucunement ce qui se passe en coulisses ou derrière les portes closes. Ce bout de papier ne permet pas plus de contrôler ce qui se passe que l'enregistrement des armes à feu ne permet de contrôler à quoi servent les armes à feu.

Comment ce bout de papier empêche-t-il les deniers publics de tomber entre les mains des mauvaises personnes et le gouvernement de recevoir des pots-de-vin en période électorale? Aucunement.

Je tenais à faire cette comparaison. L'autre côté de la Chambre n'a fourni aucune explication aujourd'hui sur les améliorations que cette mesure apportera au plan éthique.

• (1310)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-15. Je suis ravi de voir les députés des deux côtés de la Chambre manifester autant d'intérêt pour cette question et participer aussi positivement au débat qui a lieu ici aujourd'hui.

Cette question n'a rien de nouveau. Les députés de part et d'autre de la Chambre et les sénateurs en parlaient dès 1973. Le comité chargé d'étudier la question a été saisi d'un certain nombre de rapports. L'un d'eux a été déposé à la Chambre en 1997. C'était le rapport Milliken-Oliver.

On a beaucoup parlé de ce rapport, et de nombreuses consultations ont eu lieu avant qu'il soit porté à l'attention de la Chambre. Malheureusement, à cause du déclenchement des élections, nous n'avons pas pu l'adopter. Quoi qu'il en soit, mieux vaut tard que jamais. Le gouvernement a revu la question dans un train de mesures général qui traitent fondamentalement de l'éthique, du lobbying et de la création d'un poste de commissaire à l'éthique.

À première vue, ce train de mesures est très complet, mais, quoi qu'il en soit, comme pour toute proposition présentée au Parlement, il faudra que le comité compétent en soit saisi et qu'il approfondisse la question et apporte les changements ou modifications nécessaires au document, ou encore qu'il nous le renvoie inchangé.

C'est dans cet esprit dénué de partisanerie que ces mesures ont été présentées à la Chambre. On a ainsi agi dans l'intérêt des Canadiens, et aussi dans l'intérêt de la Chambre des communes et du Sénat. Tandis que nous avancerons dans l'étude de ce dossier, il est extrêmement important que nous mettions de côté notre sectarisme, pour mieux focaliser sur ce qui nous est proposé. Ces mesures sont valables. Je souscris à cette initiative et j'espère que mes collègues en feront autant.

• (1315)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé à un comité.)

M. Joe Jordan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que l'on fasse comme s'il était 14 h 30.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 16.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail ..	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique ...	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique ...	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agri- culture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique ...	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge ...	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique ...	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique ...	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

YUKON

Bagnell, Larry	Yukon	Lib.
----------------	-------	------

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 25 octobre 2002 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président:

Gérard Binet
Raymond Bonin
Serge Cardin
David Chatters

R. John Efford
John Finlay
John Godfrey
Nancy Karetak-Lindell

Vice-président:

Yvan Loubier
Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Benôit Serré
Brent St. Denis
Maurice Vellacott

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Sarkis Assadourian
Stéphane Bergeron
Aileen Carroll
Bill Casey

Irwin Cotler
John Duncan
Art Eggleton
Mark Eyking

John Harvard
Marlene Jennings
Francine Lalonde
Keith Martin

Pat O'Brien
Deepak Obhrai
Svend Robinson

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Sue Barnes
Colleen Beaumier
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Norman Doyle

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Raymonde Folco
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Mac Harb
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson
Beth Phinney
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Yves Rocheleau
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Bob Speller
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Tony Valeri
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Murray Calder

Vice-président:

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon
Howard Hilstrom

Charles Hubbard
Rick Laliberte
Larry McCormick
Louis Plamondon

Dick Proctor
Bob Speller
Paul Steckle
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:

Diane Ablonczy
Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral

Antoine Dubé
Joe Fontana
John Godfrey
Steve Mahoney

Vice-président:

Inky Mark
Grant McNally
Anita Neville
Joe Peschisolido

Jerry Pickard
David Price
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill

Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:**

Robert Bertrand
 John Bryden
 Odina Desrochers
 John Finlay
 Paul Forseth

Vice-président:

Mac Harb
 Gerald Keddy
 Sophia Leung
 Pat Martin

Philip Mayfield
 Val Meredith
 Shawn Murphy
 Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
 Beth Phinney
 Alex Shepherd
 John Williams

(17)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 André Bachand
 Roy Bailey
 Rex Barnes
 Leon Benoit
 Rick Borotsik
 Garry Breitzkreuz
 Scott Brison
 Andy Burton
 Chuck Cadman
 Serge Cardin
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 John Cummins
 Stockwell Day

Bev Desjarlais
 Norman Doyle
 John Duncan
 Reed Elley
 Ken Epp
 Brian Fitzpatrick
 Cheryl Gallant
 Peter Goldring
 Jim Gouk
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Art Hanger
 Stephen Harper
 Richard Harris
 Loyola Hearn
 John Herron
 Grant Hill
 Jay Hill
 Howard Hilstrom

Betty Hinton
 Rahim Jaffer
 Dale Johnston
 Jason Kenney
 Robert Lanctôt
 Gary Lunn
 James Lunney
 Peter MacKay
 Inky Mark
 Keith Martin
 Grant McNally
 Rob Merrifield
 Bob Mills
 James Moore
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister
 Charlie Penson
 James Rajotte
 Scott Reid

John Reynolds
 Gerry Ritz
 Benoît Sauvageau
 Werner Schmidt
 Carol Skelton
 Monte Solberg
 Kevin Sorenson
 Larry Spencer
 Darrel Stinson
 Peter Stoffer
 Chuck Strahl
 Greg Thompson
 Myron Thompson
 Vic Toews
 Maurice Vellacott
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Rob Anders
Claude Bachand
Colleen Beaumier
Leon Benoit

Vice-président:

Robert Bertrand
Cheryl Gallant
Shawn Murphy
John O'Reilly

Janko Peric
Louis Plamondon
David Pratt
David Price

Carmen Provenzano
Peter Stoffer
Elsie Wayne
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Wendy Lill
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président:

Eugène Bellemare
 Libby Davies
 Norman Doyle
 R. John Efford
 Raymonde Folco

Vice-président:

Peter Goldring
 Jim Gouk
 Monique Guay
 Tony Ianno
 Judi Longfield

Gurbax Malhi
 Serge Marcil
 Raymond Simard
 Monte Solberg

Larry Spencer
 Diane St-Jacques
 Alan Tonks
 Suzanne Tremblay

(18)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 André Bachand
 Roy Bailey
 Rex Barnes
 Mauril Bélanger
 Carolyn Bennett
 Leon Benoit
 Rick Borotsik
 Diane Bourgeois
 Garry Breitzkreuz
 Scott Brison
 Andy Burton
 Chuck Cadman
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 Paul Crête
 John Cummins
 Madeleine Dalphond-Guiral

Stockwell Day
 Antoine Dubé
 John Duncan
 Reed Elley
 Ken Epp
 Brian Fitzpatrick
 Paul Forseth
 Christiane Gagnon
 Marcel Gagnon
 Cheryl Gallant
 Jocelyne Girard-Bujold
 Yvon Godin
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Art Hanger
 Stephen Harper
 Richard Harris
 Loyola Hearn
 John Herron
 Grant Hill
 Jay Hill
 Howard Hilstrom
 Betty Hinton

Rahim Jaffer
 Dale Johnston
 Nancy Karetak-Lindell
 Gerald Keddy
 Jason Kenney
 Robert Lanctôt
 Wendy Lill
 Yvan Loubier
 Gary Lunn
 James Lunney
 Peter MacKay
 Inky Mark
 Keith Martin
 Pat Martin
 Philip Mayfield
 Grant McNally
 Réal Ménard
 Val Meredith
 Rob Merrifield
 Bob Mills
 James Moore
 Anita Neville
 Deepak Obhrai

Brian Pallister
 Charlie Penson
 James Rajotte
 Scott Reid
 John Reynolds
 Gerry Ritz
 Jean-Yves Roy
 Werner Schmidt
 Carol Skelton
 Kevin Sorenson
 Darrel Stinson
 Chuck Strahl
 Greg Thompson
 Myron Thompson
 Tony Tirabassi
 Vic Toews
 Maurice Vellacott
 Judy Wasylcyia-Leis
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 John Williams
 Lynne Yelich

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Roy Bailey
Bernard Bigras
Charles Caccia
Serge Cardin

Vice-président:

Joe Comartin
John Herron
Nancy Karetak-Lindell
Karen Kraft Sloan

Rick Laliberte
Gary Lunn
Bob Mills
Karen Redman

Julian Reed
Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Joe McGuire
Maria MinnaLorne Nystrom
Pierre Paquette
Charlie Penson
Pauline PicardGary Pillitteri
Tony Valeri
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Shawn Murphy
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président:

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Nick Discepolo

Vice-président:

Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Walt Lastewka

Serge Marcil
Brian Masse
Dan McTeague
James Rajotte

Andy Savoy
Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Carole-Marie Allard
 Bill Blaikie
 Garry Breitkreuz
 Chuck Cadman
 Irwin Cotler

Vice-président:

Hedy Fry
 Ivan Grose
 Derek Lee
 Peter MacKay
 Paul Harold Macklin

John Maloney
 Richard Marceau
 John McKay
 Lynn Myers

Andy Scott
 Kevin Sorenson
 Vic Toews
 Pierrette Venne

(18)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 André Bachand
 Roy Bailey
 Rex Barnes
 Leon Benoit
 Bernard Bigras
 Rick Borotsik
 Diane Bourgeois
 Scott Brison
 Andy Burton
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 Joe Comartin
 John Cummins
 Madeleine Dalphond-Guiral

Stockwell Day
 Bev Desjarlais
 Norman Doyle
 John Duncan
 Reed Elley
 Brian Fitzpatrick
 Paul Forseth
 Cheryl Gallant
 Peter Goldring
 Jim Gouk
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Art Hanger
 Stephen Harper
 Richard Harris
 Loyola Hearn
 John Herron
 Grant Hill
 Jay Hill
 Howard Hilstrom

Betty Hinton
 Rahim Jaffer
 Dale Johnston
 Gerald Keddy
 Jason Kenney
 Robert Lanctôt
 Yvan Loubier
 Gary Lunn
 James Lunney
 Inky Mark
 Keith Martin
 Philip Mayfield
 Grant McNally
 Réal Ménard
 Val Meredith
 Bob Mills
 James Moore
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister
 Charlie Penson

James Rajotte
 Scott Reid
 John Reynolds
 Gerry Ritz
 Svend Robinson
 Werner Schmidt
 Carol Skelton
 Monte Solberg
 Larry Spencer
 Darrel Stinson
 Chuck Strahl
 Greg Thompson
 Myron Thompson
 Maurice Vellacott
 Judy Wasylcyia-Leis
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 John Williams
 Lynne Yelich

LIAISON

Président:

Vice-président:

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Reg Alcock
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Vice-président:

Ken Epp
Paul Forseth
Liza Frulla
Robert Lanctôt

Steve Mahoney
Pat Martin
Gilles-A. Perron
Gerry Ritz

Andy Scott
Alex Shepherd
Paul Szabo
Tony Valeri

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette

Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Jim Abbott
Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner

Claude Duplain
Christiane Gagnon
Roger Gallaway
John Harvard

Vice-président:

Loyola Hearn
Betty Hinton
Wendy Lill
Clifford Lincoln

Dennis Mills
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président:

Sarkis Assadourian
 Andy Burton
 John Cummins
 Rodger Cuzner

Vice-président:

Wayne Easter
 Reed Elley
 Georges Farrah
 Loyola Hearn

Dominic LeBlanc
 Bill Matthews
 Lawrence O'Brien
 Yves Rocheleau

Jean-Yves Roy
 Paul Steckle
 Peter Stoffer
 Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 Gérard Asselin
 André Bachand
 Roy Bailey
 Rex Barnes
 Leon Benoit
 Rick Borotsik
 Garry Breitzkreuz
 Scott Brison
 Chuck Cadman
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 Stockwell Day
 Norman Doyle
 John Duncan

Ken Epp
 Brian Fitzpatrick
 Paul Forseth
 Ghislain Fournier
 Marcel Gagnon
 Cheryl Gallant
 Yvon Godin
 Peter Goldring
 Jim Gouk
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Art Hanger
 Stephen Harper
 Richard Harris
 John Herron
 Grant Hill
 Jay Hill
 Howard Hilstrom
 Betty Hinton
 Rahim Jaffer

Dale Johnston
 Gerald Keddy
 Jason Kenney
 Gary Lunn
 James Lunney
 Peter MacKay
 Inky Mark
 Keith Martin
 Philip Mayfield
 Grant McNally
 Val Meredith
 Rob Merrifield
 Bob Mills
 James Moore
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister
 Charlie Penson
 James Rajotte
 Scott Reid
 John Reynolds

Gerry Ritz
 Svend Robinson
 Werner Schmidt
 Carol Skelton
 Monte Solberg
 Kevin Sorenson
 Larry Spencer
 Darrel Stinson
 Chuck Strahl
 Greg Thompson
 Myron Thompson
 Vic Toews
 Suzanne Tremblay
 Maurice Vellacott
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 John Williams
 Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Jacques Saada

Rick Borotsik
Pierre Brien
Marlene Catterall
Wayne Easter

Yvon Godin
Michel Guimond
Joe Jordan

Carolyn Parrish
Geoff Regan
John Reynolds

Werner Schmidt
Guy St-Julien
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bill Blaikie
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
John Godfrey
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Harvard
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill

Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

Marcel Proulx
James Rajotte
Scott Reid
Gerry Ritz
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Caroline St-Hilaire
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SANTÉ**Président:**

Carolyn Bennett
 Diane Bourgeois
 Bonnie Brown
 Jeannot Castonguay

Vice-président:

Brenda Chamberlain
 Stan Dromisky
 Hedy Fry
 James Lunney

Réal Ménard
 Rob Merrifield
 Hélène Scherrer
 Judy Sgro

Carol Skelton
 Yolande Thibeault
 Greg Thompson
 Judy Wasylycia-Leis

(16)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 André Bachand
 Roy Bailey
 Rex Barnes
 Leon Benoit
 Bernard Bigras
 Rick Borotsik
 Garry Breitkreuz
 Scott Brison
 Andy Burton
 Chuck Cadman
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 Joe Comartin
 John Cummins
 Madeleine Dalphond-Guiral

Libby Davies
 Stockwell Day
 Norman Doyle
 John Duncan
 Reed Elley
 Ken Epp
 Brian Fitzpatrick
 Paul Forseth
 Cheryl Gallant
 Jocelyne Girard-Bujold
 Peter Goldring
 Jim Gouk
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Art Hanger
 Stephen Harper
 Richard Harris
 Loyola Hearn
 John Herron
 Grant Hill

Jay Hill
 Howard Hilstrom
 Betty Hinton
 Rahim Jaffer
 Dale Johnston
 Gerald Keddy
 Jason Kenney
 Yvan Loubier
 Gary Lunn
 Peter MacKay
 Inky Mark
 Keith Martin
 Pat Martin
 Philip Mayfield
 Grant McNally
 Val Meredith
 Bob Mills
 James Moore
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister

Charlie Penson
 Pauline Picard
 James Rajotte
 Scott Reid
 John Reynolds
 Gerry Ritz
 Werner Schmidt
 Monte Solberg
 Kevin Sorenson
 Larry Spencer
 Darrel Stinson
 Chuck Strahl
 Myron Thompson
 Vic Toews
 Maurice Vellacott
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 John Williams
 Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président:

Rex Barnes
John Cannis
Joe Comuzzi
Bev Desjarlais

Jim Gouk
André Harvey
Ovid Jackson
Stan Keyes

Vice-président:

Mario Laframboise
Robert Lanctôt
James Moore
Marcel Proulx

Alex Shepherd
Raymond Simard
Paul Szabo
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom

Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président:

Paddy Torsney

Vice-présidents:

Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand
Bernard Bigras
Libby Davies

Hedy Fry
Mac Harb
Dominic LeBlanc

Derek Lee
Réal Ménard

Jacques Saada
Kevin Sorenson

(13)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Michael J. Forrestall
Jean Lapointe

Yves Morin
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Deborah Grey
Grant Hill
Jim Karygiannis

Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Guy St-Julien
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(20)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Céline Hervieux-Payette
Elizabeth Hubley
James Kelleher

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Gurmant Grewal
Michel Guimond
Derek Lee
Paul Harold Macklin
John Maloney

Pat Martin
John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES**Coprésident:****Vice-coprésident:**

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Mauril Bélanger
Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Jeannot Castonguay
Christiane Gagnon
Yvon Godin

John Herron
Dan McTeague
Bernard Patry
Benoît Sauvageau
Raymond Simard
Yolande Thibeault

(13)

Membres associés

André Bachand
Rex Barnes
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Scott Brison

Bill Casey
Joe Clark
Joe Comartin
Norman Doyle
Loyola Hearn

Gerald Keddy
Yvan Loubier
Peter MacKay
Inky Mark
Lorne Nystrom

Louis Plamondon
Greg Thompson
Suzanne Tremblay
Elsie Wayne

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENİ BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRETAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 25 octobre 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes	
L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles	899
Projet de loi C-15. Deuxième lecture	899
M. Marcil	899
M. Rajotte	901
M. Loubier	902
Mme Lill	904
M. Brison	905

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine nationale Parents-Secours	
Mme Allard	906
L'avortement	
M. Breitzkreuz	906
Le Laurentian Leadership Centre	
M. Szabo	907
Le Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes	
M. Maloney	907
L'alphabétisation	
Mme Bulte	907
Les adeptes du Falun Gong	
M. Reid	907
L'accès à Internet	
Mme Folco	907
Les Journées québécoises de la solidarité internationale	
Mme Dalphond-Guiral	908
La Semaine nationale de sensibilisation à la dystonie	
Mme Longfield	908
Les anniversaires politiques	
Mme Meredith	908
Sylvie Fréchette	
Mme Thibeault	908
Les personnes handicapées	
Mme Lill	908
Les femmes et le sport	
Mme Tremblay	909
Claire Macaulay	
M. Proulx	909
Le Protocole de Kyoto	
M. Mark	909
La Campagne de sensibilisation à la grippe	
M. Castonguay	909
Le transport du grain	
M. Gouk	909

QUESTIONS ORALES

Le Protocole de Kyoto	
M. Reynolds	910
M. Anderson (Victoria)	910
M. Reynolds	910
M. Anderson (Victoria)	910
M. Reynolds	910
M. Anderson (Victoria)	910
La santé	
M. Hill (Macleod)	910
M. Manley	910
M. Hill (Macleod)	911
M. Manley	911
L'environnement	
M. Guimond	911
M. Anderson (Victoria)	911
M. Guimond	911
M. Anderson (Victoria)	911
M. Bigras	911
M. Anderson (Victoria)	911
M. Bigras	911
M. Anderson (Victoria)	911
La justice	
M. Robinson	911
M. Easter	912
Le port de Halifax	
Mme Lill	912
M. Thibault	912
La santé	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	912
M. Manley	912
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	912
M. Manley	912
L'agriculture	
M. Thompson (Wild Rose)	912
M. Szabo	912
M. Thompson (Wild Rose)	913
M. Szabo	913
Le commerce international	
M. Ménard	913
M. O'Brien (London—Fanshawe)	913
M. Ménard	913
M. O'Brien (London—Fanshawe)	913
L'agriculture	
Mme Skelton	913
M. Szabo	913
Mme Skelton	913
M. Szabo	913
Le commerce international	
M. Loubier	914
M. O'Brien (London—Fanshawe)	914
M. Loubier	914

M. O'Brien (London—Fanshawe)	914
Le terrorisme	
M. Day	914
M. Manley	914
M. Day	914
M. Manley	914
L'environnement	
M. Reed	914
M. Shepherd	914
L'éthique	
Mme Wasylcyia-Leis	915
M. Manley	915
Mme Wasylcyia-Leis	915
La santé	
M. Brison	915
M. Manley	915
M. Brison	915
M. Manley	915
L'éthique	
M. Epp	915
M. Boudria	915
M. Epp	915
M. Manley	916
Le bois d'oeuvre	
M. Asselin	916
Mme Folco	916
M. Asselin	916
Mme Folco	916
Les prêts gouvernementaux	
M. Rajotte	916
M. Marcil	916
M. Rajotte	916
M. Marcil	916
L'éthique	
M. McKay	916
M. Boudria	917
La Défense nationale	
Mme Gallant	917
M. O'Reilly	917
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	917
M. Manley	917
Les affaires étrangères	
Mme Guay	917
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	917
L'alphabétisation	
Mme Allard	917
Mme Folco	917
L'agriculture	
M. Fitzpatrick	917
M. Boudria	918
Les droits d'auteur	
Mme Tremblay	918
M. Boudria	918

Recours au Règlement	
Déclarations ministérielles	
M. Reynolds	918
M. Boudria	918
La période des questions orales	
Mme Wasylcyia-Leis	919
Le Président	919

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Szabo	919
Loi sur la commercialisation de VIA Rail	
M. Gouk	919
Projet de loi C-255. Présentation et première lecture	919
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	919
La Loi canadienne sur la santé	
M. Gouk	919
Projet de loi C-256. Présentation et première lecture	919
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	920
Loi sur l'examen de la gouvernance des premières nations	
M. Thompson (Wild Rose)	920
Projet de loi C-257. Présentation et première lecture	920
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	920
Le Code criminel	
M. Thompson (Wild Rose)	920
Projet de loi C-258. Présentation et première lecture	920
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	920
Le Code criminel	
M. Thompson (Wild Rose)	920
Projet de loi C-259. Présentation et première lecture	920
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	920
La Loi sur les produits dangereux	
M. McKay	920
Projet de loi C-260. Présentation et première lecture	920
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	920
Pétitions	
La recherche sur les cellules souches	
M. Mark	920
La pornographie juvénile	
M. Mark	921
La justice	
M. Mark	921
La pornographie juvénile	
M. Harris	921
La recherche sur les cellules souches	
M. Robinson	921
Le syndrome d'alcoolisme foetal	
M. Szabo	921
Le mariage	
M. Szabo	921
La recherche sur les cellules souches	
M. Szabo	921

La pornographie juvénile	
M. Epp	921
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Szabo	921

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'enregistrement des lobbyistes	
Projet de loi C-15. Reprise de l'étude de la motion	922
Mme Longfield	922

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	923
M. Bryden	924
M. Epp	925
M. Maloney	926
M. Breitzkreuz	928
M. Harb	928
Adoption de la motion; renvoi du projet de loi à un comité	928

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**